

# Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre

juillet 2018



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	3
ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA RÉSERVE NATURELLE EN 2017 .....	5
1. OBJECTIF 1 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPACES ET LES ESPÈCES PROTÉGÉES .....	6
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES ET DES ESPÈCES .....	18
3. OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT .....	31
4. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITÉ DES MISSIONS .....	32
5. OBJECTIF 5 : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE .....	34
PRÉVISIONS ET OBJECTIFS POUR 2018 .....	35
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPÈCES ET ESPACES PROTÉGÉS .....	35
4. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITÉ DES MISSIONS .....	36
TABLES DES ANNEXES .....	38

## TABLE DES ILLUSTRATIONS ■ ■ ■

Photo 1 : Croquis de Petite Terre. Source : C.Pavis .....	5
Photo 2 : iguane des Petites Antilles. Source : E. Delcroix .....	6
Photo 3 : Injection d'un transpondeur dans la cuisse d'un iguane. Source : RN.....	7
Photo 4 : Tête d'un iguane des Petites Antilles. Capture dans le cadre du suivi scientifique. Source : RN. ..	7
Photo 5 : Zone d'étude de l'Iguane des Petites Antilles sur la Petite Terre. Source : RN. ....	8
Photo 6 : Exemple de fiche de saisie des données. Source : RN .....	8
Photo 7 : Localisation des activités de ponte de tortues marines sur Petite Terre. Source : RN.....	10
Photo 8 : saison de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN .....	10
Photo 9 : Haut de plage érodé et perte importante de sable après les cyclones de septembre 2017. Source : E.Delcroix .....	11
Photo 10 : Bois flotté sur les plages après les cyclones de septembre 2017. Source : E.Delcroix .....	11
Photo 11 : localisation des points d'écoute sur Petite Terre. Source : RN .....	12
Photo 12 : fréquence des contacts des espèces recensées sur Petite Terre - protocole STOC EPS - Année 2017. Source : RN.....	12
Photo 13 : Abondance des espèces sur Petite Terre - Protocole STOPC EPS - Année 2017. Source : RN ....	13
Photo 14 : Page de garde rapport intermédiaire action 7. Source : RN .....	14
Photo 15 : Évolution du nombre de limicoles et de sarcelles à ailes bleues sur la réserve naturelle de Petite Terre (Année 2017). Source : RN.....	14
Photo 16 : Tournepierre à collier, Bécasseau à échasses, Bécasseau semipalmé et Petit Chevalier. Source : A. Levesque.....	14
Photo 17 : Suivi de l'état de santé des peuplements dans les réserves naturelles marines - Réserves de Petite Terre 2007-2016. Source : RN .....	17
Photo 18 : Site archéologique mis à jour par l'érosion du littoral. Source : E.Delcroix .....	18
Photo 19 : Morceau de poterie. Source : E.Delcroix .....	18
Photo 20 : schéma de la visite guidée abordant les sites retenus. Source : RN.....	19
Photo 21 : élagage de la cocoteraie. Source : RN .....	21
Photo 22 : désensablement d'une table-banc. Source : RN .....	22
Photo 23 : Bouées de délimitation de la réserve récupérées après le cyclone. Source : E.Delcroix) .....	22
Photo 24 : Zone de protection détruite. Source : A.Le Moal .....	22
Photo 25 : Sécurisation de la cocoteraie, abattage et tronçonnage. Source : E.Delcroix.....	23
Photo 26 : Mobilier ensablé. Source : A.Le Moal.....	23
Photo 27 : Cocotiers déracinés. Source : A.Le Moal .....	23
Photo 28 : Elimination des résidus de cocotiers. Source : E.Delcroix .....	23
Photo 29 : Nid d'iguane mis à jour par l'érosion. Source : E.Delcroix .....	24
Photo 30 : Nid de tortue marine découvert par la houle cyclonique. Source : E.Delcroix.....	24
Photo 31 : Érosion du littoral de la côte Nord de Terre de Bas au niveau de la saline 1. Source : E.Delcroix .....	24
Photo 32 : Ensablement de la saline 1. Source : E.Delcroix .....	24
Photo 33 : Érosion du littoral de la côte Nord de Terre de Bas au niveau de saline 2. Source : E.Delcroix..	24
Photo 34 : Érosion du littoral de la côte Nord de Terre de Bas. Source : E.Delcroix .....	24
Photo 35 : Entretien du sentier de découverte. Source : RN .....	25
Photo 36 : Pièges disposés tous les 5 mètres le long du muret. Source : E.Delcroix.....	27
Photo 37 : Résultats du piégeage. Source : E.Delcroix .....	27
Photo 38 : Évolution du nombre de rats capturés. Source : RN .....	27
Photo 39 : Localisation des captures de rats. Source : RN .....	28
Photo 40 : géolocalisation des captures de rats. Source : RN.....	28
Photo 41 : Reef-ball, éléments constitutifs du sentier sous-marin. Source : RN .....	29
Photo 42 : pépinière. Source : Jean-Philippe Vantighem / Association Les Sternes .....	30
Photo 43 : enclos extérieur. Source : Jean-Philippe Vantighem / Association Les Sternes .....	30
Photo 44 : impluvium. Source : RN .....	30
Photo 45 : layons construits par les gardes. Source : RN.....	30
Photo 46 : circuit d'irrigation installé le long des layons. Source : RN .....	30
Photo 47 : page d'accueil du site internet : <a href="http://www.reservesdesiradepetiteterre.com">www.reservesdesiradepetiteterre.com</a> / Source : RN .....	31
Photo 48 : animation pédagogique. Source : Les Voiles Papillon .....	32

Tableau 1 : nombre de personnes impliquées dans le suivi CMR. Source : RN.....	7
Tableau 2 : résultats de la CMR selon les années. Source : RN .....	7
Tableau 3 : Effort de suivi de ponte de tortue marine. Source : RN .....	9
Tableau 4 : Activités de ponte de tortue marine. Source : RN.....	9
Tableau 5 : nombre de femelles baguées suivant les années. Source : RN .....	11
Tableau 6 : succès de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN.....	11
Tableau 7 : sites retenus pour la visite guidée sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN .....	19
Tableau 8 : procédures rédigées en 2017. Source : RN .....	32
Tableau 9 : chef de commissionnement selon les agents de la réserve. Source : RN .....	33
Tableau 10 : Effort d'échantillonnage en 2017 dans le cadre de l'étude génétique sur le rat noir. Source : RN .....	26
Tableau 11 : programme d'actions pour le renforcement de la population de Gaïac. Source : RN .....	29
Tableau 12 : Budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN	37

## Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2017 ■ ■ ■

Toutes les actions réalisées au cours de l'année 2017 ont pour objectif de réaliser le plan de gestion 2017-2021.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de **garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets**.

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels**. L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, 5 objectifs à long terme ont été définis :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces
- La communication et l'éducation à l'environnement
- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale



Photo 1 : Croquis de Petite Terre. Source : C.Pavis

## 1. Objectif 1 : Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

### 1.1 Suivre la population d'iguane des Petites Antilles (IPA)

1.1.1 SE 01 : Étudier la dynamique et la structure de la population d'IPA et SE 02 : Estimer annuellement la population d'IPA



Photo 2 : iguane des Petites Antilles. Source :  
E. Delcroix

La présence d'une importante population d'iguanes des Petites Antilles sur Petite Terre a été l'une des principales motivations pour la création de la réserve naturelle en 1998. C'est une espèce endémique de quelques îles des Petites Antilles, son aire de répartition s'étend de la Martinique à Anguilla. Ce reptile a disparu de nombreuses îles et est désormais présent uniquement à Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Basse-Terre, la Désirade, la Petite Terre, la Dominique et le Nord de la Martinique, ainsi que sur l'îlet Chancel. En 2018, il n'y a plus que les îles de la Petite Terre où l'iguane des Petites Antilles est sans contact avec l'iguane commun. Les gestionnaires ont donc un rôle important dans la conservation de cette espèce.

Deux protocoles de suivi ont été mis en œuvre en 2017 :

1. **Le protocole de distance sampling**
2. **Le protocole de capture/marquage/recapture**

#### [Le protocole de distance sampling.](#)

Ce suivi a été mené du 12 au 15 mai 2017. Ce protocole est mis en œuvre sur la réserve depuis 1994 chaque année ou presque. L'association AEVA, sous la responsabilité d'Olivier LORVELEC, est à l'origine de ce suivi et l'a organisé pendant de nombreuses années. Les bénévoles de cette association ont formé le personnel de la réserve afin de rendre autonome l'équipe pour la mise en œuvre du suivi.

Ce suivi répond à plusieurs objectifs :

- Calculer un indice d'abondance le long des transects
- Identifier les sites à haute densité
- Calculer l'effectif de la population
- Evaluer l'état sanitaire de la population (mortalité, maigreur, maladie visible.)
- Assurer une veille accrue quant à une éventuelle arrivée de l'iguane commun

En 2017, 4 agents de la réserve et deux bénévoles ont assuré le suivi. Chaque transect a pu être réalisé deux fois. Les données ont été saisies dans une base de données sur Excel et n'ont pas fait l'objet d'une analyse.

#### [Le protocole de capture/marquage/recapture](#)

Ce suivi est mené sur trois sites dans le cadre du plan national d'actions en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles. Ce suivi est mené depuis 2015 sur Petite Terre. **Depuis 2017, il fait l'objet d'un financement par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.**

Ce suivi a été organisé par le chargé de missions scientifiques (logistiques, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en œuvre par les agents de la réserve naturelle et par des bénévoles et encadré par un responsable scientifique reconnu (Baptiste ANGIN). En 2017, il s'est déroulé du 22 au 29 avril.



Photo 3 : Injection d'un transpondeur dans la cuisse d'un iguane. Source : RN.



Photo 4 : Tête d'un iguane des Petites Antilles. Capture dans le cadre du suivi scientifique. Source : RN.

Il y avait simultanément 6 équipes de 2 personnes sur le terrain. Une partie des personnes impliquées dans le suivi change au milieu de la période.

Année	Période du suivi	Nombre d'agents de la réserve impliqués	Nombre de bénévoles impliqués	Encadrement scientifique
2017	22 au 29 avril	4	10	1
2016	20 au 27 avril	6	9	1
2015	14 au 21 mai	6	10	1

Tableau 1 : nombre de personnes impliquées dans le suivi CMR. Source : RN.

Les premiers résultats de ces suivis figurent dans le tableau ci-dessous. Une analyse complète des données est en cours avec notre partenaire scientifique. Les rapports pourront être présentés lors du prochain rapport d'activités.

Année	Nombre d'iguanes capturés	Nombre de nouveaux iguanes	% de recapture des années précédentes	Nombre de recaptures au cours de la session
2017	555	288	48%	350
2016	582	402	31%	294
2015	615	569	7,5%	222

Tableau 2 : résultats de la CMR selon les années. Source : RN



Photo 5 : Zone d'étude de l'Iguane des Petites Antilles sur la Petite Terre. Source : RN.

Espèce : <i>Iguana delicatissima</i>		N° PIT : 74775	
N° de capture : 100			
Recapture : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Observations : 1/100		Photo :	
GPS X : 7.1	Y : 22.2	Date : 10/10/17	Heure : 10h30
Météo : <input type="checkbox"/> Soleil <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Vent <input type="checkbox"/> Nuages			
Position : <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Structure <input checked="" type="checkbox"/> Végétal			
Sexe : <input type="checkbox"/> Mâle <input checked="" type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Indéterminé			
Âge : <input type="checkbox"/> Juvenile <input type="checkbox"/> Subadulte <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Indéterminé			
Mesures : LT : 57.5 SVL : 20.5 Poids : 22.5 Poids Sac : 21.5			
Femelle : <input type="checkbox"/> Gravide <input checked="" type="checkbox"/> Non Gravide <input type="checkbox"/> A pondre			
Joues : <input type="checkbox"/> Roses <input type="checkbox"/> Peu roses <input type="checkbox"/> Blanches <input type="checkbox"/> Vertes			
Mus : <input type="checkbox"/> Délicat <input checked="" type="checkbox"/> Milieu <input type="checkbox"/> Fin <input type="checkbox"/> No mus pas			
État Général : <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais			
Abcès : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Tiques : <input type="checkbox"/> <10 <input type="checkbox"/> <20 <input type="checkbox"/> >20 <input type="checkbox"/> Pas de Tiques			
Mites : <input checked="" type="checkbox"/> Tête <input type="checkbox"/> Corps <input type="checkbox"/> Queue <input type="checkbox"/> Pas de Mites			
Queue : <input checked="" type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Zébré <input type="checkbox"/> Tronquée <input type="checkbox"/> Régénérée -> nb de cm :			
œil droit : <input checked="" type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Flou <input type="checkbox"/> Serré <input type="checkbox"/> Autre :			
œil gauche : <input checked="" type="checkbox"/> Ok <input type="checkbox"/> Flou <input type="checkbox"/> Serré <input type="checkbox"/> Autre :			
<b>Légende :</b> X = doigts ou phalanges absents A = Abcès T = Tiques Vue Dorsale      Vue Ventrale			
<small>© Iguana PIT RN v.2017.04</small>			

Photo 6 : Exemple de fiche de saisie des données. Source : RN

Pour Petite Terre l'objectif est de capturer et contrôler pendant 5 jours les individus présents dans trois secteurs définis :

- Un secteur en réserve intégrale (Terre-de-Haut)
- Un secteur à proximité de la zone d'accueil (Terre-de-Bas)
- Un secteur isolé (Terre-de-Bas)

Les iguanes sont identifiés grâce à une « puce » placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire.

## 1.2 Suivre et améliorer les connaissances sur les tortues marines

### 1.2.1 SE 06 : Suivre la nidification des tortues marines

En 2017, les gestionnaires ont mis en œuvre le suivi des pontes de tortues marines sur les deux îlets. Ce suivi se fait par comptage traces toute l'année, ainsi que par le suivi des femelles en pic de ponte. Les gestionnaires ont renforcé l'équipe de suivi en faisant appel à un prestataire, Alexandra LE MOAL.

**Collecteurs de données :** Alexandra LE MOAL, Éric DELCROIX, Alain SAINT-AURET, Joël BERCHEL, Julien ATHANASE, Jean-Claude LALANNE, Léa TRIFAULT, Sophie LE LOC'H, Laurent MALGLAIVE, Sophie LEFEVRE et Thierry GUTHMULLER. Avec la participation des écolocataires de l'association Titè.

### Effort de suivi

Mois	Nombre de suivis Terre de Bas	Nombre de suivis Terre de Haut
Janvier	0	0
Février	4	3
Mars	5	5
Avril	3	3
Mai	8	5
Juin	6	7
Juillet	9	7
Août	27	21
Septembre	19	13
Octobre	22	14
Novembre	3	3
Décembre	1	0
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>81</b>

Tableau 3 : Effort de suivi de ponte de tortue marine.  
Source : RN

### Activités de ponte

Mois	Nombre Activités de ponte de vertes	Nombre Activités de ponte d'imbriquée
Janvier	0	0
Février	12	3
Mars	15	0
Avril	19	3
Mai	13	5
Juin	1	33
Juillet	39	63
Août	168	84
Septembre	274	24
Octobre	136	4
Novembre	23	1
Décembre	3	0
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>220</b>

Tableau 4 : Activités de ponte de tortue marine.  
Source : RN

### Localisation des activités de ponte de tortue marine sur Petite Terre Année 2017

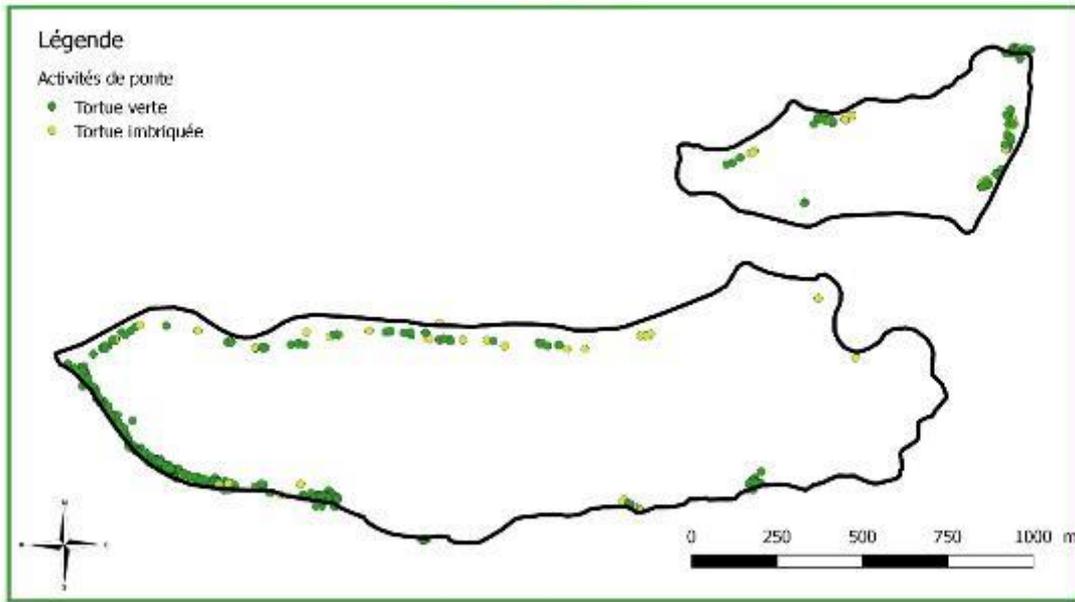


Photo 7 : Localisation des activités de ponte de tortues marines sur Petite Terre. Source : RN

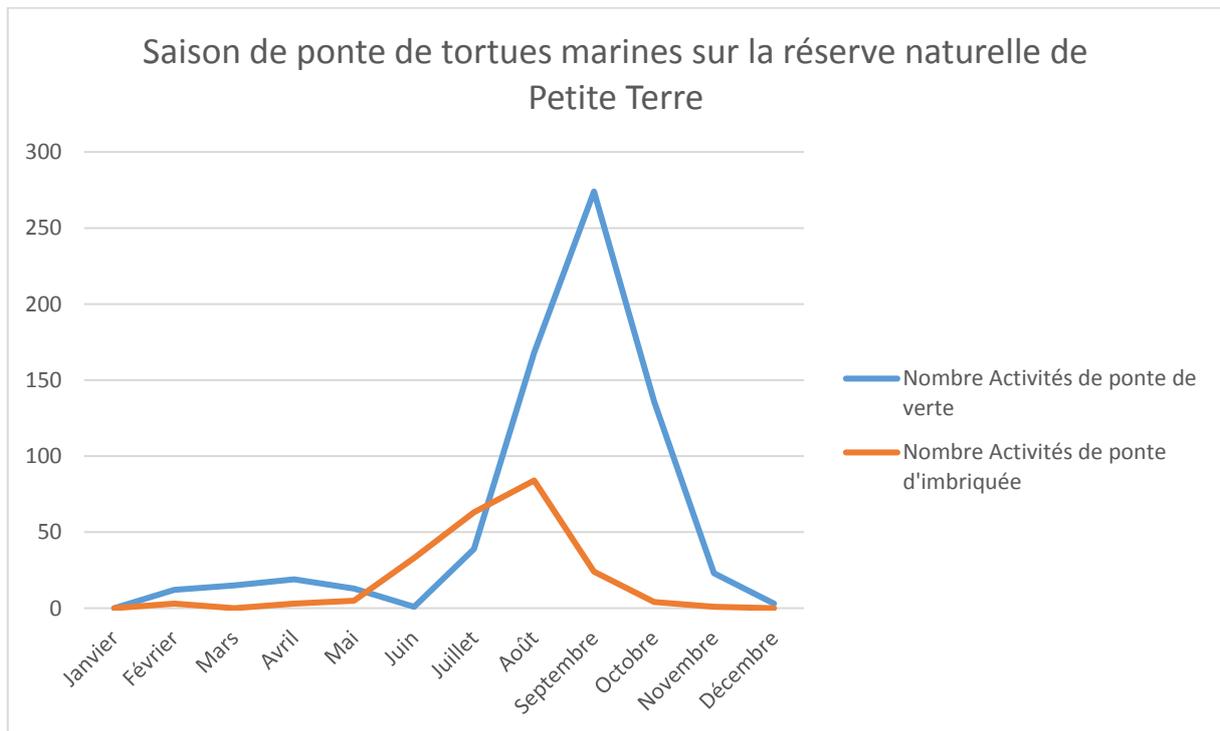


Photo 8 : saison de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

## Femelles

	Imbriquée	Verte
Baguée avant 2017 et vue 1 fois	2	0
Baguée avant 2017 et vue 2 fois	0	0
Baguée avant 2017 et vue 3 fois	0	1
Baguée avant 2017 et vue 4 fois	1	0
Baguée en 2017 et vue 1 fois	2	16
Baguée en 2017 et vue 2 fois	1	9
Baguée en 2017 et vue 3 fois	0	3
Baguée en 2017 et vue 4 fois	0	1
Baguée en 2017 et vue 5 fois	0	2
<b>Nombre de femelles différentes observées</b>	<b>6</b>	<b>32</b>

Tableau 5 : nombre de femelles baguées et vues. Source : RN

## Succès de ponte

Espèce	Nombre d'observations directes	Nombre de pontes observées	% de succès de pontes observées	Nombre de pontes estimés en 2017 (sur la base du % de succès)
Verte	150	58	38,67%	271
Imbriquée	15	10	66,67%	147

Tableau 6 : succès de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

Les données sont saisies dans une base de données et transmises à l'ONF qui coordonne le plan national d'actions et la base de données Antilles françaises.

Les activités cycloniques du mois de septembre ont occasionné la destruction de nids de pontes. Cette destruction est difficilement quantifiable, car les repères des nids qui étaient localisés ont pour la plupart disparu. Les bois flottés qui jonchaient le littoral, comme la dégradation de la végétation littorale ont gêné les tortues à la recherche d'une zone de ponte. Toutefois la saison des pontes s'est poursuivie. Il y a eu également une importante érosion des plages, le sable sur certaines portions avait disparu pour ne laisser que des roches et une marche d'érosion en arrière plage.



Photo 10 : Bois flotté sur les plages après les cyclones de septembre 2017. Source : E.Delcroix



Photo 9 : Haut de plage érodé et perte importante de sable après les cyclones de septembre 2017. Source : E.Delcroix

### 1.3 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux nicheurs

#### 1.3.2 SE 12 : Suivre les autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) a été lancé en 2014 en Guadeloupe à l'initiative de l'association AMAZONA. En 2014, les gestionnaires ont identifié les 20 points d'écoute qui font l'objet d'un suivi depuis 2015 par Éric DELCROIX. En 2017, la récolte de données s'est faite en deux passages (3 et 4 mai, 23 et 24 juin). Les données sont saisies sur Excel et intégrées à la base de données eBird, puis intégrées sur Karunati.



Photo 11 : localisation des points d'écoute sur Petite Terre. Source : RN

Au cours de ce suivi, ce sont 20 espèces qui ont été contactées et un taxon non identifié (Colibri non déterminé). Afin d'apporter des précisions quant à la répartition de chaque espèce sur Petite Terre, la fréquence a été calculée. Cette fréquence est le nombre de points où l'espèce a été contactée (en incluant les deux passages). La fréquence 1 signifie que l'espèce a été contactée à chacun des points (le nombre de points étant de 40).

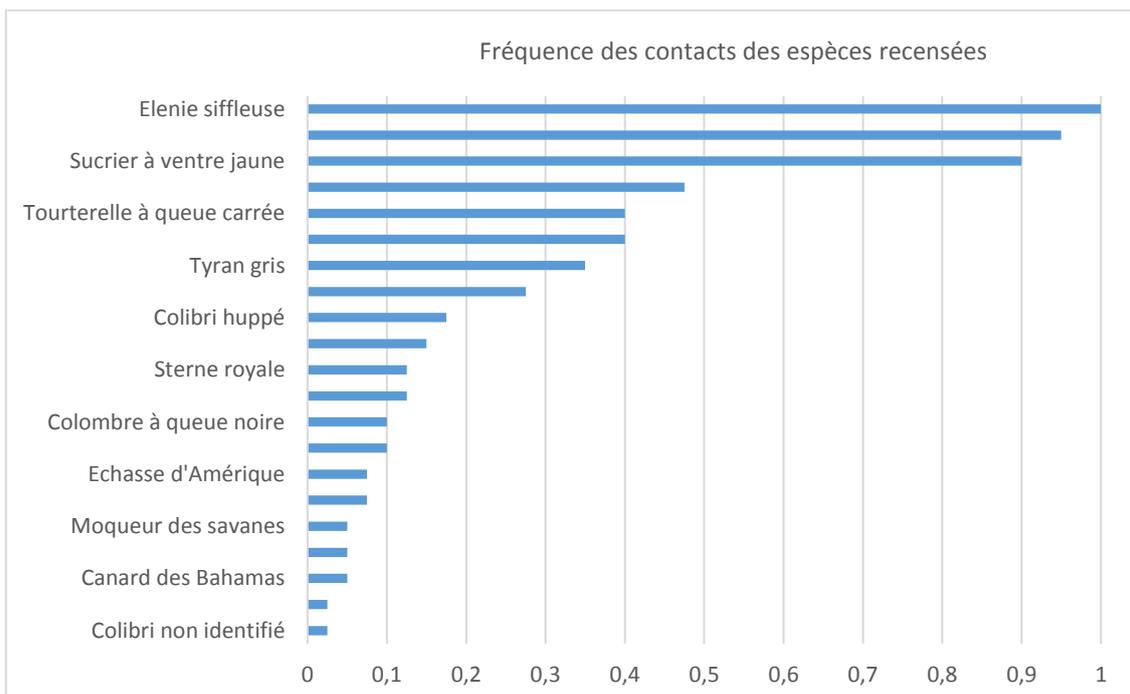


Photo 12 : fréquence des contacts des espèces recensées sur Petite Terre - protocole STOC EPS - Année 2017. Source : RN

L'abondance des espèces a également été calculée (Nombre d'individus par espèce / nombre d'individus total contactés)

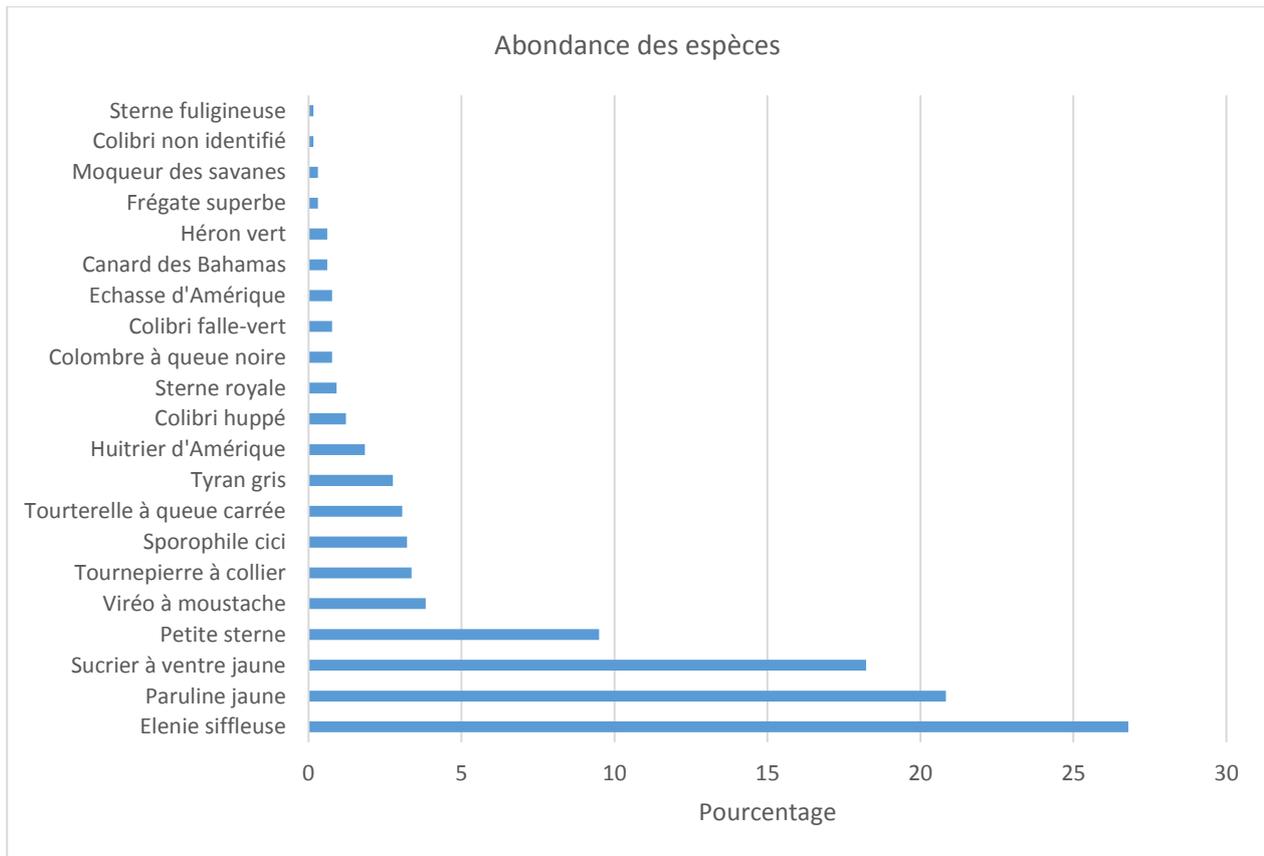


Photo 13 : Abondance des espèces sur Petite Terre - Protocole STOPC EPS - Année 2017. Source : RN

Une analyse globale, puis spécifique à la Petite Terre sera menée au dernier semestre 2018 en partenariat avec AMAZONA et l'ONCFS.

## 1.4 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux migrateurs

### 1.4.1 SE 13 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards

160 espèces sont recensées sur la réserve naturelle de Petite Terre, dont 21 nicheuses. Ce site est donc important pour la reproduction, la migration et l'hivernage de l'avifaune. Plusieurs groupes d'oiseaux font l'objet d'un suivi depuis 1998, le protocole s'est standardisé en 2009. Les groupes d'oiseaux concernés sont :

- Les limicoles : plusieurs espèces nicheuses de ce groupe sont suivies comme l'huitrier d'Amérique, le gravelot de Wilson et l'échasse d'Amérique. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les anatidés : deux espèces de canard se reproduisent sur la réserve, le dendrocygne des Antilles et le canard des Bahamas. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les phaethontidés : à ce jour seul le phaéon à bec rouge est connu pour nicher. La dératisation pourrait avoir un impact positif sur cette espèce qui pourrait voir ces effectifs se renforcer.

Ce suivi sert de référence en vue de mesurer l'impact de la dératisation sur l'avifaune nicheuse victime de la prédation par le rat. Il est important de pouvoir mesurer l'impact de la dératisation sur ce groupe d'espèces.

De même, il est important de suivre les espèces migratrices et hivernantes pour mieux comprendre l'importance de la réserve pour ces espèces.

Une convention d'étude a été rédigée et signée afin de préciser les modalités de la réalisation de la prestation (voir pièce jointe : convention d'étude n°ES/2017/001) entre l'association Titè, le bureau

d'étude Levesque Birding Enterprise et l'association AMAZONA. **Cette étude est financée par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.**

Le suivi mensuel a débuté en janvier 2017 et comme prévu dans la convention, les prestataires ont remis leur rapport d'étude intermédiaire.



Photo 14 : Page de garde rapport intermédiaire action 7. Source : RN

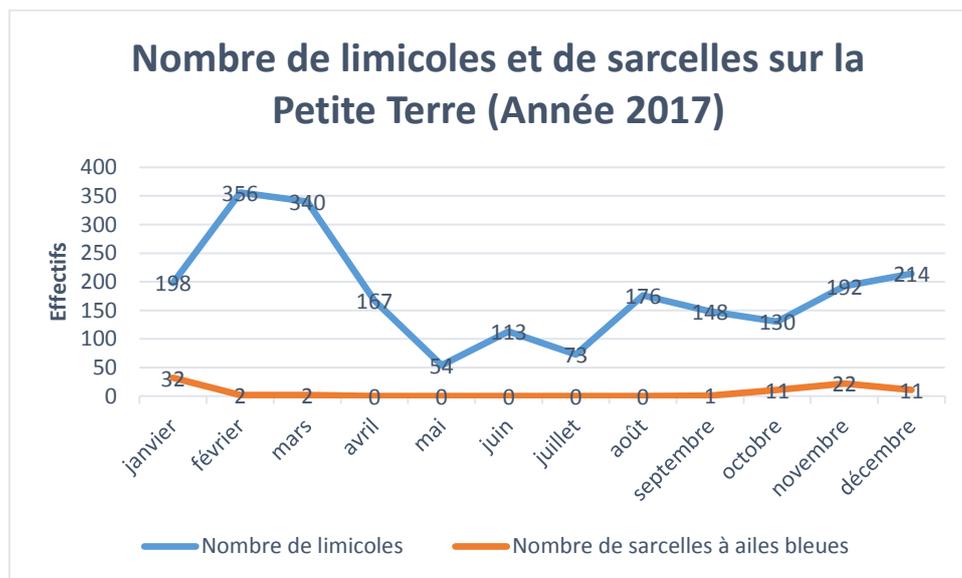


Photo 15 : Évolution du nombre de limicoles et de sarcelles à ailes bleues sur la réserve naturelle de Petite Terre (Année 2017). Source : RN



Photo 16 : Tournepiètre à collier, Bécasseau à échasses, Bécasseau semipalmé et Petit Chevalier. Source : A. Levesque

## 1.5 Étudier la population de requins citrons

### 1.5.1 SE 16 : Étudier la population de requins citrons y compris l'interaction homme/animal

Dans le cadre du projet REGUAR coordonné par Océane BEAUFORT de l'association Kap'Natirel, les gestionnaires de la RNPT ont mis en œuvre 2 missions de suivi des requins citrons (*Negraprion brevirostris*) juvéniles. Les objectifs de cette étude, développée à l'échelle de l'archipel guadeloupéen et des îles du Nord, sont :

- Amélioration des connaissances sur l'espèce
- Évaluation de l'abondance et de la répartition
- Détermination de protocoles de suivi de l'espèce

Deux missions ont été réalisées en 2017 : l'une du 4 au 6 mars et la seconde du 24 au 26 juin avec pour objectif le dénombrement des requins présent sur la RNPT via plusieurs suivis photographiques.

Ces suivis ont été réalisés par l'utilisation d'un matériel spécifique avec pour but le dénombrement des requins :

- Drone : l'utilisation de cet outil permet de suivre la répartition des requins citrons juvéniles en bord de plage, à proximité des beach rocks
- Caméras Gopro positionnées sur des structures plongées dans plusieurs mètres de profondeurs à plusieurs endroits dans le lagon : ces caméras apportent des informations quant à la présence ou non de requins citrons adultes et/ou juvéniles sur la RNPT.

Les équipes étaient constituées du personnel de la réserve, du personnel de l'ONF et du personnel de l'association Kap'Natirel.

Les données sont en cours de traitement par Océane Beaufort.

## 1.6 Suivre l'évolution des communautés benthiques et les peuplements ichthyologiques

Suivre l'état de santé du milieu marin constitue l'une des missions importantes de la réserve naturelle de Petite Terre. Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, des données sur les communautés benthiques et ichthyologiques ont été récoltées du **6 au 7 octobre 2017**. **Ce suivi est financé par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.** Il est à noter que les cyclones de septembre 2017 ont perturbé le bon déroulement des suivis, les zones d'herbiers avaient quasiment disparu et la visibilité était nulle, de plus des colonies coralliennes ont été détruites.

Ce suivi est mené avec le bureau d'étude Creocéan et 3 agents de la réserve. Les données 2017 font encore l'objet d'une analyse et le rapport d'étude sera remis prochainement aux gestionnaires. Les données les plus récentes sont celles du suivi 2016. Le rapport est téléchargeable sur le site Internet.

Ce suivi se compose de différents suivis qui se réalisent au cours de cette même mission :

### 1- Suivi du benthos récifal (SE 17)

Suivi sur deux stations identifiées à 4m de profondeur maximum. Deux transects de 60m.

- Les relevés de la structure du peuplement benthique : Relevé du type « point intercept » tous les 20cm, chaque point est décrit par un code du type protocole Niveau intermédiaire Reef Check.
- Les relevés couverture macroalgues : 60 quadrats de 25x25cm tous les mètres le long du transect de 60m. La couverture en macroalgues est relevée selon 5 classes de couvertures.
- Les relevés recrutement corallien : comptage des recrues coralliennes sur 60 quadrats de 50cmx1m.
- Les relevés blanchissement corallien : le niveau de blanchissement du corail est noté selon 5 classes sur chaque corail présent sur les points intercept.
- Les relevés oursins diadèmes : dénombrement des oursins sur 60 quadrats de 1x1m.

### 2- Suivi de l'ichtyofaune (SE 18)

Dénombrement de 60 espèces cibles (dont la liste peut être fournie sur demande) sur 300m<sup>2</sup> le long de deux transects de 150m identifiés. Pour chaque individu la taille est estimée selon 6 classes de taille.

### **3- Suivi des herbiers (SE 19)**

Suivi d'une station identifiée et constituée de trois sous-stations de 50m (radiales) à une profondeur de 2m maximum.

Ce suivi doit respecter les prescriptions précisées dans les travaux de Hily et Kerninon de juillet 2013 « Proposition de protocole plongeur pour le suivi des herbiers de phanérogames marines dans les réserves naturelles nationales d'Outre-mer »

- Paramètres globaux à collecter : épibiose, relief de l'herbier, macrophytes non fixées dans les trous de sable, présence de cyanobactérie, bioturbation, fragmentation.
- Relevés sur quadrats : 10 quadrats au hasard par radiale. Les paramètres relevés sont la densité de plants par espèce (comptage exhaustif par quadrat du nombre total de faisceaux de feuilles) et longueur des feuilles (prise de mesure de 10 feuilles les plus longues par quadrat)

### **4- Suivi des lambis (SE 21)**

Suivi par vidéo tractée sur 5 transects identifiés dans le lagon. La surface totale échantillonnée est estimée à 3800m<sup>2</sup>. L'ensemble des lambis par classe de développement est dénombré et permet de calculer les densités par transect.

### **5- Suivi de la température (SE 20)**

Mise en place d'un enregistreur de température sur une des stations coralliennes permettant le suivi de l'évolution des températures et d'apprécier le niveau d'alerte blanchissement pour la saison. Les données devront être collectées en continue avec un enregistrement par heure.

### **6- Suivi du développement de cyanophycées**

Suivi par photo-quadrats de 1m<sup>2</sup> sur deux stations. 16 photos à proximité des mouillages permanents et 16 photos dans une zone éloignée. Calcul du taux de couverture des cyanophycées et de l'épaisseur de la mate. Suivi de l'évolution sur 7 ans et comparaison entre stations.

Les données sont intégrées à la base de données COREMO et feront bientôt l'objet d'une intégration dans la base de données récif (travaux en cours). Ci-dessous quelques résultats extraits du dernier rapport d'étude en 2016.

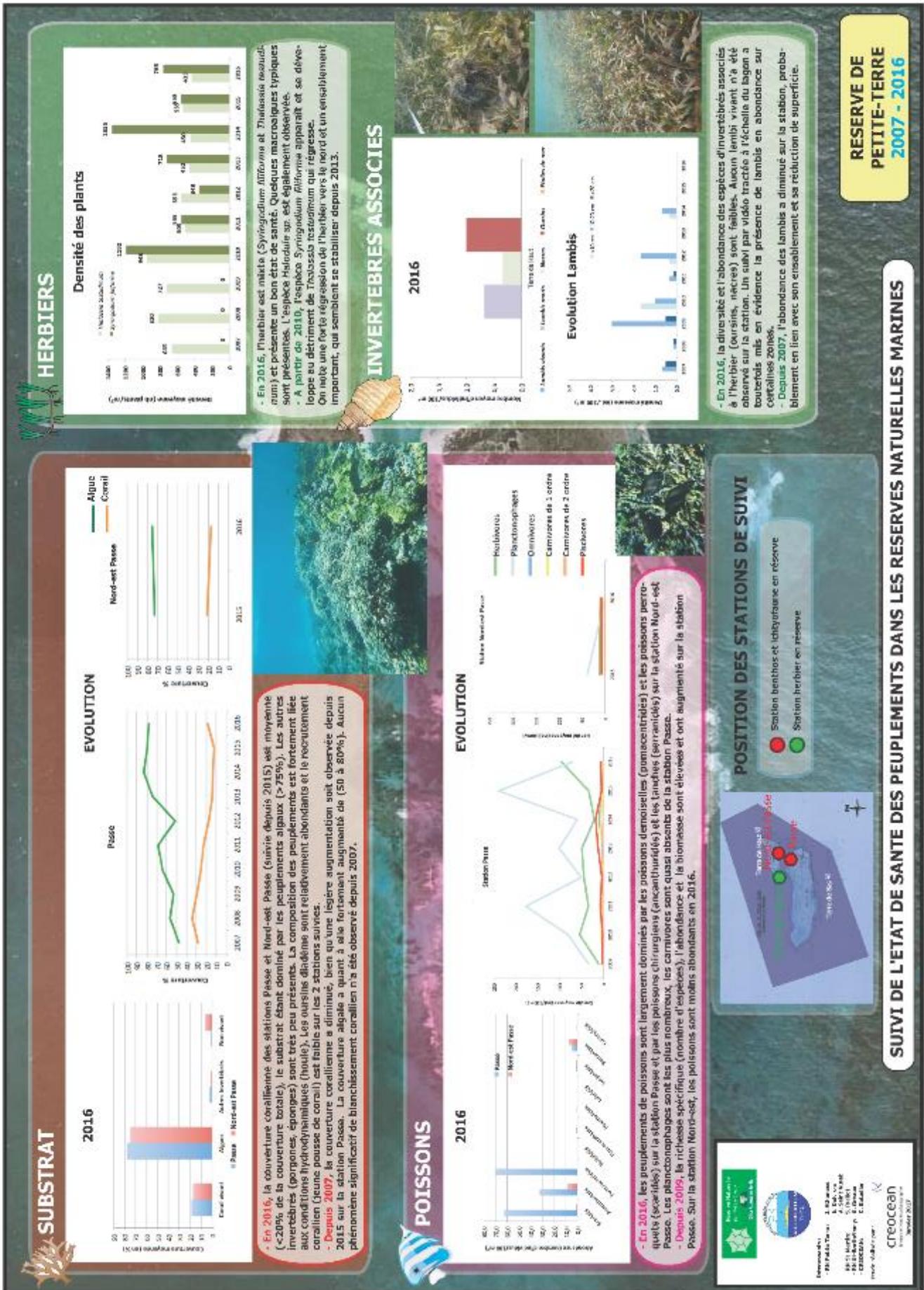


Photo 17 : Suivi de l'état de santé des peuplements dans les réserves naturelles marines - Réserves de Petite Terre 2007-2016. Source : RN

## 1.7 Améliorer les connaissances sur le patrimoine historique et de ses impacts (RE 01 et RE 02)

En 2017 un site archéologique amérindien a été mis à jour par l'érosion du littoral. Ce site est connu par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sous le nom de « Mouton bas ». La DRAC avait mené une étude il y a quelques années pour identifier les sites archéologiques sur les îlets de la Petite Terre. Afin de ne pas perdre ce matériel archéologique il a été convenu avec la DRAC de récupérer les éléments qui risquaient de disparaître. Ces derniers ont été transmis à la DRAC. Des ossements humains, des morceaux de poterie et des coquillages ont été retrouvés sur ce site.



Photo 18 : Site archéologique mis à jour par l'érosion du littoral. Source : E.Delcroix



Photo 19 : Morceau de poterie. Source : E.Delcroix

Il a été convenu avec la DRAC d'organiser une mission en 2018 afin de réfléchir à la protection du site archéologique.

## 2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces

### 2.1 Maîtriser et gérer la fréquentation touristique (AD 01, AD 02, SE 35)

La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau du lagon qui concentre la plupart des activités.

Suite à la réalisation du schéma d'accueil en 2015 et 2016 les gestionnaires ont identifié 2 moyens afin de limiter les impacts sur le site,

- ✚ Réduire le nombre de visiteurs
- ✚ Améliorer les comportements

Le comité consultatif de la réserve s'est réuni le 1er décembre 2017 afin de faire le point sur les actions visant l'accueil du public et de délivrer les autorisations d'activités commerciales pour l'année 2018.

Plusieurs actions ont été menées en 2017 pour limiter les impacts de la fréquentation touristique sur la réserve :

#### **1. Mettre en place une véritable formation qualifiante pour les skippers et les détenteurs de l'autorisation afin que les visiteurs disposent d'un bon niveau d'information avant de débarquer sur le site.**

Une formation a été mise en place à destination des opérateurs touristiques, elle a été encadrée par Cécile Lallemand, formatrice professionnelle et Léa Trifault, personnel de l'équipe de gestion des réserves de La Désirade. Cette formation a pour but l'acquisition de connaissances sur le milieu naturel, historique et culturel de la réserve de Petite Terre et l'apport d'outils d'animation pour l'encadrement de groupes touristiques. Elle s'est articulée autour de deux sessions : une session théorique et une session de terrain.

Le 24 mai 2017 une rencontre a été organisée auprès des opérateurs touristiques afin de présenter différents outils de communication. Suite à cette réunion, une sortie sur la réserve naturelle de Petite Terre a été planifiée en juin 2017 pour mettre en pratique les acquis de la rencontre du mois de mai et profiter de l'intervention de plusieurs spécialistes pour apporter des connaissances sur différentes thématiques de la réserve.

Une proposition de visite guidée a été retenue avec la possibilité d'adapter la visite selon le public. Cette visite guidée permet d'apporter des informations au public à des endroits stratégiques.

SITE	THÉMATIQUE ABORDÉE
1 – entrée de la zone d'accueil	Présentation de la réserve et sa réglementation spécifique Présentation du milieu marin et terrestre
2 – bord de la plage	Focus sur l'espèce Requin citron
3 – bord de la cocoteraie	Focus sur l'avifaune de la réserve
4 – enclos d'herbiers marins	Réglementation (interdiction d'entrer dans les enclos) Focus sur les tortues marines
5 – Entrée du sentier pédagogique – panneau Iguane	Focus sur l'espèce Iguane des Petites Antilles
6 – visite des vestiges	Focus sur le patrimoine historique et culturel de la réserve
7 - phare	Explication sur la gestion de la réserve et les actions menées par l'équipe des gardes
8 - falaise	Focus sur les cétacés

Tableau 7 : sites retenus pour la visite guidée sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

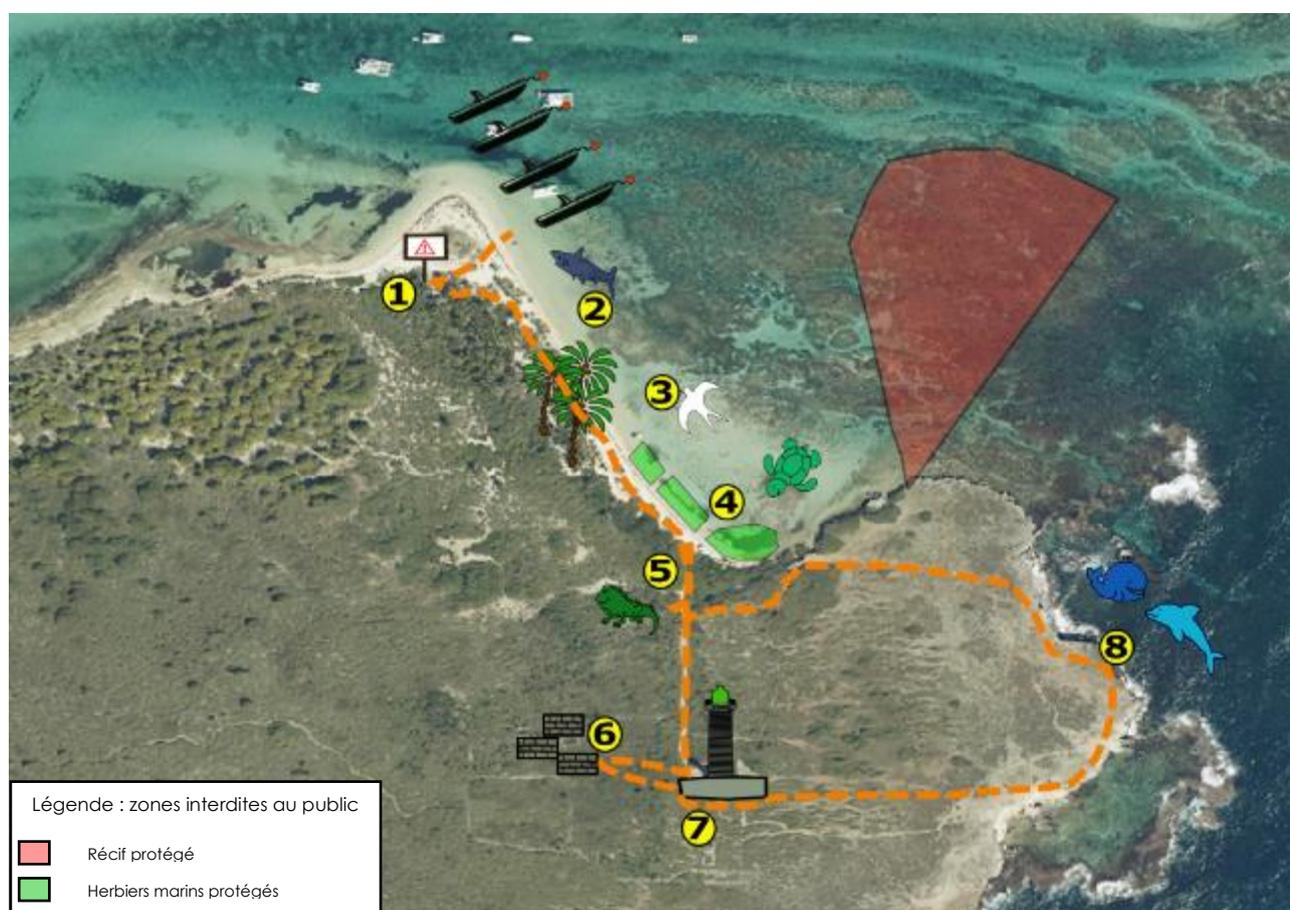


Photo 20 : schéma de la visite guidée abordant les sites retenus. Source : RN

Suite à cette formation, les opérateurs touristiques ont obtenus un diplôme certifiant leur participation et la validation de cette formation. Les opérateurs s'engagent à travers cette formation à faire découvrir le patrimoine naturel et informer le public sur les actions mises en place pour protéger et conserver cet écosystème. Cet engagement entrera en compte dans l'attribution ou la suppression des autorisations d'activités commerciales délivrée chaque année.

## 2. Imposer la vente de la destination par des points de vente labélisés

Afin d'éviter les ventes de billetterie à la sauvette, les opérateurs ont été sensibilisé au fait qu'ils sont tenus de commercialiser leurs prestations uniquement auprès d'opérateurs respectant la réglementation, afin de permettre aux visiteurs de disposer des informations pertinentes sur le déroulement de sortie dans la réserve.

## 3. Fixer un objectif de réduction de la fréquentation commerciale à 180 personnes par jour

L'objectif de 180 personnes par jour à atteindre dans un délai de 4 ans est rappelé.

## 4. Mise en place d'une redevance d'accès pour tous les visiteurs

La redevance d'accès à Petite Terre a été mise en place pour les professionnels du tourisme et les factures pour le deuxième trimestre ont été envoyées aux opérateurs. Le premier trimestre n'ayant pas fait l'objet de recouvrement du fait de l'envoi tardif des redevances.

Pour rappel le tarif est le suivant

Croisiéristes	Plaisanciers
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Navires de 15 mètres et plus = 3600 € (pour une autorisation à 5 jours/semaine)</li> <li>- Navires de moins de 15 mètres = 1800 € (pour une autorisation à 5 jours/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarif par bateau : 20 € par tranche de 24 heures Et</li> <li>- Tarif par personne : 2.50 € par tranche de 24 heures</li> </ul>
<p><b>Cette redevance sera appliqué prorata temporis pour les prestataires autorisés moins de 5 jours/semaine.</b></p>	<p><b>Ce tarif sera appliqué dans l'année 2018.</b></p>

## 5. Mise en œuvre d'une plateforme informative et d'inscription en ligne pour l'accès à la RNPT

En 2017, un site internet regroupant les informations sur les deux réserves : La Désirade et Petite Terre a été créé à l'adresse suivante [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com). Ce site intègre également une plateforme de réservation en ligne obligatoire. Désormais les plaisanciers souhaitant se rendre sur la réserve des îlets de la Petite Terre devront réserver en amont un mouillage en ligne. Courant 2018, la réservation deviendra payante (20 euros par bateau et 2.50 euros par personne). Le demandeur a la possibilité de sélectionner la date à laquelle il souhaite venir sur la réserve, le type de mouillage désiré et le temps de présence voulu. La réservation en ligne permet aux gestionnaires de déterminer la fréquentation de plaisanciers, c'est également un moyen de contrôle en cas d'infractions.

## 6. Mise en place de récifs artificiels

Afin de compenser la fermeture d'une partie du lagon un sentier sous-marin est en cours de réalisation, les récifs artificiels ont été mis en place dans le lagon sur les fonds sableux afin d'éviter la dégradation des zones les plus sensibles du lagon.

## 7. Mise en place de tables-bancs supplémentaires.

5 tables-bancs ont été mises en place afin d'améliorer l'accueil des visiteurs

## 8. Limiter et encadrer l'utilisation du charbon de bois

Les prestataires ont été sensibilisés à cette problématique mais des progrès restent à accomplir dans ce domaine.

## 9. Toilettes sèches

Faute de temps cette action n'a pas été engagée.

## 10. Réduire l'utilisation de crème solaire impactant le milieu naturel

Afin de réduire l'impact de certaines crèmes solaires, des solutions alternatives sont encouragées telles que l'utilisation de lycras. L'utilisation de crème solaire non impactante pour les coraux, est en réflexion mais pour l'instant les produits commercialisés en Guadeloupe n'offrent pas les garanties suffisantes.

## 11. Les autorisations pour 2018

Les autorisations sont reconduites à l'identique par rapport à la saison 2017 à l'exception de quelques modifications ci-dessous.

- Navire transport de passagers : sans changement par rapport à 2016
- Navire en NUC : un prestataire qui avait une autorisation pour 3 jours par semaine a cessé son activité.
- Loueur avec skipper et rôle d'équipage : sans changement pour M. Laslaz avec le bateau Aliza et pour M. Bernardoy avec le bateau Ti Prens
- Plongée : sans changement par rapport à 2016.

Onze nouvelles demandes ont été déposées pour l'année 2018. Le quota étant déjà atteint et les mouillages en bord de plage largement exploités, il est difficile d'accorder de nouvelles autorisations. En conséquence le comité a décidé que :

- + 2 demandes concernant des Désiradiens ont reçues un accord de principe et sont en attentes de l'avancement de leur projet
- + 1 demande a été accordée pour 3 jours + 2 demi-journées
- + 8 demandes ont été refusées par manque de quota

## 2.2 Assurer la sécurité et l'accueil des usagers

### 2.2.1 TE 01 et TE 03 : Nettoyer les plages et réaliser l'égavage de la cocoteraie

La zone d'accueil appelée la cocoteraie fait l'objet d'un nettoyage régulier : retrait de quelques déchets (mégots, gobelets en plastique,...), ramassage et brûlage des palmes de cocotiers accessibles.

Ce nettoyage et entretien sont réalisés pour la sécurité des visiteurs et participent à l'amélioration de l'accueil dans cette zone.

Le 12 décembre 2017 une journée nettoyage de la cocoteraie a été organisée par l'équipe des réserves avec le soutien des opérateurs touristiques. Une grande quantité de cocotiers ont été élagués et les palmes de cocotiers ont été déplacées vers la zone de brûlage, à l'extrémité de la cocoteraie. Les gardes ont pris le relai lors de leurs missions pour finaliser l'égavage et le brûlage des palmes.



Photo 21 : égavage de la cocoteraie. Source : RN

Suite à la saison cyclonique plusieurs table-bancs ont été ensablées. Cette journée a été l'occasion de désensabler deux table-bancs.



Photo 22 : désensablement d'une table-banc. Source : RN

### 2.2.2 Bilan post- cyclonique

Les cyclones Irma, José et Maria ont eu des incidences sur la réserve naturelle de la Petite Terre.

#### a) Impact sur le matériel

L'ensemble du balisage a été touché. 2 des 6 balises ont été décrochées et 4 ont pu être retirées à temps, mais elles ont été fortement altérées et nécessitent d'être remplacées. L'ensemble des mouillages de 10 tonnes situés au Sud de Terre de Haut ont été affouillés et ont nécessité un repositionnement à plat. Lors des travaux sur les mouillages, l'intégralité des mouillages a été vérifiée. Tous ces travaux lourds sous-marins ont été réalisés par l'entreprise AMAYA.

L'ensemble des zones de mises en défens dans le lagon a été détruit. Une partie des corps morts a pu être retrouvé, l'ensemble du dispositif cordes et bouées a dû être refait par l'équipe de la réserve.

La zone d'accueil a été touchée. 20 cocotiers ont dû être abattus et/ou sectionnés pour la sécurité du public. Le mobilier a dû être sorti du sable. Ces travaux ont été menés par une entreprise d'élagage et par les agents de la réserve de fin septembre à fin novembre.



Photo 23 : Bouées de délimitation de la réserve récupérées après le cyclone. Source : E.Delcroix)



Photo 24 : Zone de protection détruite. Source : A.Le Moal



Photo 25 : Sécurisation de la cocoteraie, abattage et tronçonnage. Source : E.Delcroix



Photo 26 : Mobilier ensablé. Source : A.Le Moal



Photo 27 : Cocotiers déracinés. Source : A.Le Moal



Photo 28 : Elimination des résidus de cocotiers. Source : E.Delcroix

La signalétique sur Terre de Haut a été emportée et doit être remise prochainement, il en est de même pour une partie de la signalétique des zones de protection.

**L'Agence Française pour la Biodiversité a apporté un soutien financier à hauteur de 28 644€** pour parer aux travaux d'urgence sur la réserve.

a) Impact sur le milieu naturel

Plusieurs colonies coralliennes et notamment des *Porites porites* ont été détruites par la houle. Les herbiers au Sud de Terre de Haut ont quasiment disparu, probablement ensablés. *Halophila stipulacea* a quasiment disparu tout de suite après le passage de la houle cyclonique, mais s'est ensuite multipliée dans les semaines qui ont suivi, probablement lié à sa fragmentation.

Il y a eu une importante érosion de l'ensemble plages, la végétation littorale a été très touchée, la saline 1 s'est ensablée (mouvement de sable de la plage vers l'intérieur de la saline) et les petites anses ont disparue.



Photo 29 : Nid d'iguane mis à jour par l'érosion.  
Source : E.Delcroix



Photo 30 : Nid de tortue marine découvert par la  
houle cyclonique. Source : E.Delcroix



Photo 31 : Érosion du littoral de la côte Nord  
de Terre de Bas au niveau de la saline 1.  
Source : E.Delcroix



Photo 32 : Ensablement de la saline 1. Source  
: E.Delcroix



Photo 33 : Érosion du littoral de la côte Nord  
de Terre de Bas au niveau de saline 2. Source  
: E.Delcroix



Photo 34 : Érosion du littoral de la côte Nord  
de Terre de Bas. Source : E.Delcroix

Un nombre important de nids de tortues ont été détruits ou noyés comme certains nids d'iguanes. Toutefois cette destruction est difficilement quantifiable. Une quantité importante de bois flotté à échoué sur les plages créant des obstacles notamment à la montée des tortues. Un tronc imposant a détruit du corail lors de son passage dans le récif d'Est en Ouest avant de s'échouer sur la côte nord de Terre de Bas.

Nombre d'heures écovolontaires = 389j de bénévolat sur PT en 2017.

## 2.3 Protéger et conserver les milieux terrestres

### 2.3.1 PO 02 : Interdiction d'accès à Terre de Haut

L'accès à Terre de Haut est interdit depuis 2001 par l'arrêté n°2001-690 AD/1/4 du 5 juin. Cette réglementation stricte permet d'assurer notamment la reproduction d'espèce sensible comme l'huître d'Amérique.

### 2.3.2 TE 04 : Entretien du sentier de découverte et Entretien du sentier de gestion

L'ouverture et l'entretien de layons dans la végétation permettent la réalisation des inventaires scientifiques et la visite de surveillance régulière par les gardes. Durant toute l'année 2017, un travail régulier d'entretien des layons a été mené par les gardes et les écovolontaires sur les deux îlets de la réserve. Un planning d'entretien des sentiers de gestion a été réalisé.

L'entretien du sentier de découverte, ainsi que des panneaux d'information est régulièrement effectué, notamment en assurant le balisage par des petits murets de pierre avant d'éviter l'éparpillement des visiteurs et l'accès aux zones dangereuses.



Photo 35 : Entretien du sentier de découverte. Source : RN

### 2.3.3 SE 38 : Maîtriser ou éradiquer la population de rats

#### a) Une étude génétique

La présence d'une importante population de rats à Petite Terre, aussi bien à Terre de Haut, qu'à Terre de Bas est un facteur de prédation non négligeable sur un certain nombre d'espèces patrimoniales :

- Prédation sur les œufs et les juvéniles d'iguane des Petites Antilles
- Prédation possible suite aux éclosions des œufs de tortues marines
- Prédation avérée concernant les espèces : scinque, anolis, sphérodactyle
- Prédation avérée concernant l'avifaune en général et particulièrement l'huître d'Amérique et la Sterne.

La dératisation est un projet que les gestionnaires mettront en œuvre à moyen terme, au préalable il est important de mieux connaître la population de rats et de commencer à limiter l'impact de cette espèce sur des espèces à fort enjeux de conservation.

En 2017 une étude génétique des rats noirs sur les îlets de la Petite Terre a démarré. **Cette étude est financée par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe et la DEAL Guadeloupe.** Elle est menée avec notre partenaire scientifique l'INRA. Des prélèvements ont été réalisés sur 3 sites de la Petite Terre, la Désirade et Saint-François.

Cette étude a pour objet de caractériser les échanges et déplacements au sein de la réserve et avec les îles proches (Grande Terre et La Désirade) en vue de développer une stratégie de dératisation.

Ile	Site	Effectif attendu	Nombre de séances de capture	Période de capture	Effectif réalisé
La Désirade	Beauséjour	30	13	Entre le 11/01/2017 et le 24/03/17	14
Terre de Haut de Petite Terre	Terre de Haut	30	4	23 au 25/02 et 03/03/17	30
Terre de Bas de Petite Terre	Phare	30	4	13 au 16/02/2017	32
	Muret central	30	4	13 au 16/02/2017	33
Grande Terre	Zone port et marina de Saint-François	30	6 séances spécifique sur la zone du port + pièges tendus chez des particuliers sur la période	16/01 au 04/04/2017	8

Tableau 8 : Effort d'échantillonnage en 2017 dans le cadre de l'étude génétique sur le rat noir. Source : RN

Au 31 mai 2018, l'équipe de l'INRA a fini la phase laboratoire de l'étude :

- Extractions d'ADNs
- Amplifications
- Electrophorèses pour le génotypage

La production des données brutes a également été faite et l'ensemble des lectures de génotypes réalisés.

L'analyse des données est en cours et le rapport sera terminé dans les prochains mois.

b) La limitation des rats sur la zone à forte densité de scinque (muret du cairn 14 sur Terre de Bas de la Petite Terre)

Deux campagnes de 4 jours avec 90 pièges ont été menées. Une en février 2017 et une autre en mars 2018. Une autre campagne est prévue en octobre 2018. En fonction des résultats le nombre de campagnes sera ajusté afin de maintenir une pression suffisante sur le rat noir, prédateur du scinque. Les premiers résultats de l'action liée à cette opération font l'objet d'un rapport technique intermédiaire.



Photo 36 : Pièges disposés tous les 5 mètres le long du muret. Source : E.Delcroix



Photo 37 : Résultats du piégeage. Source : E.Delcroix

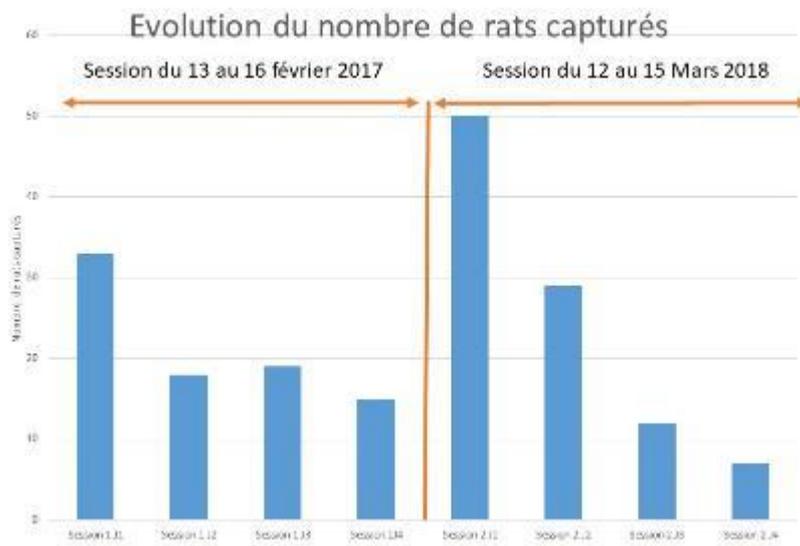


Photo 38 : Évolution du nombre de rats capturés. Source : RN

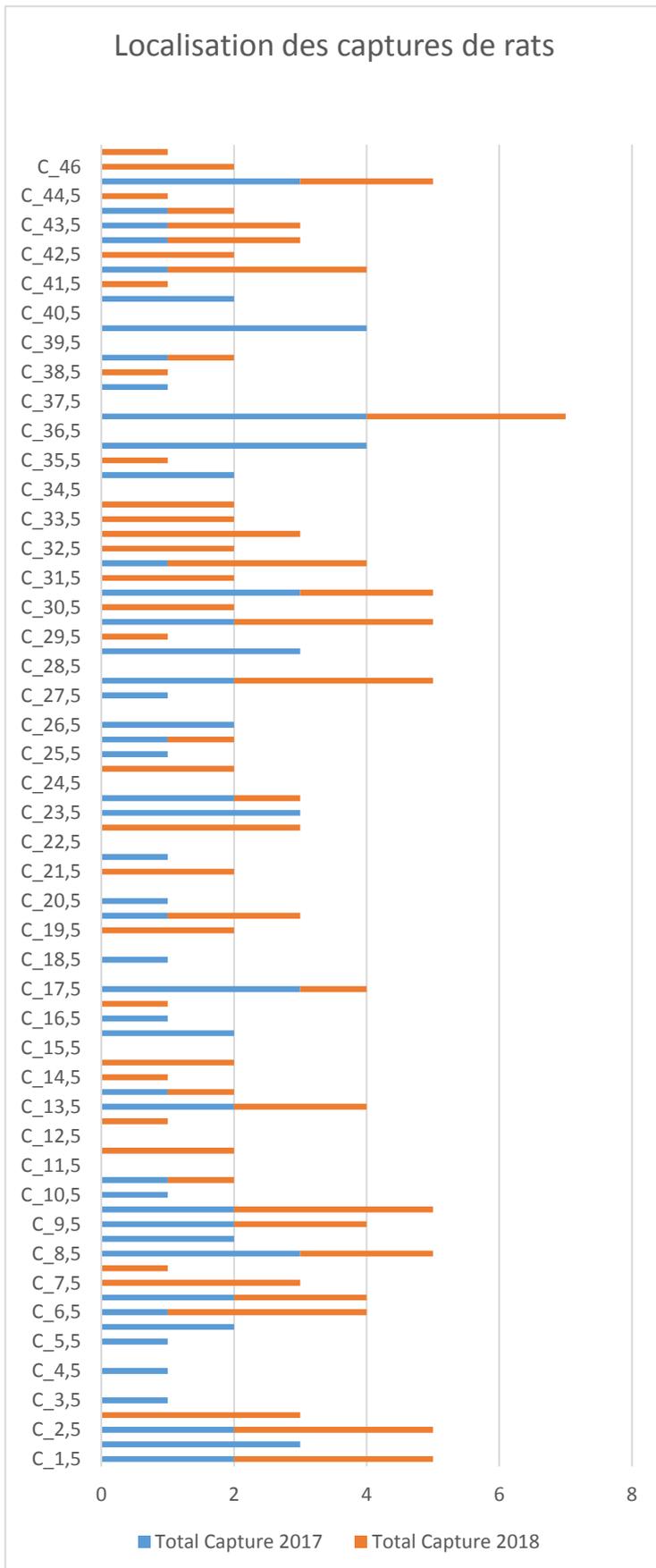


Photo 39 : Localisation des captures de rats. Source : RN



Photo 40 : géolocalisation des captures de rats. Source : RN

## 2.4 Protéger et conserver les milieux marins

### 2.4.1 SE 40 : Réalisation d'un sentier de découverte du milieu marin.

Suite au constat de la dégradation des milieux marins situés dans le lagon qui se traduit par une destruction des coraux et des herbiers du fait du piétinement par les visiteurs, une partie du lagon située dans les secteurs les plus sensibles a été fermée à la fréquentation du public.

La réalisation d'un sentier sous-marin positionné sur des secteurs moins sensibles au piétinement ou à la destruction du récif corallien, tels que le milieu sableux assez proche de la plage et dans un secteur calme au point de vue du courant permettra de développer un outil éducatif accessible à tous et de proposer une alternative à la fermeture de certaines zones et à la réduction des secteurs fréquentés par le public.

Dans un premier temps 2 récifs artificiels ont été mis en place. Selon l'évolution aussi bien vis-à-vis de la demande du public, que de la colonisation des structures nous aurons par la suite la possibilité d'ajouter des éléments supplémentaires à ce parcours.

Des dégradations ont été constatées sur ces équipements suite aux houles cycloniques du mois de septembre 2017.



Photo 41 : Reef-ball, éléments constitutifs du sentier sous-marin. Source : RN

## 2.5 Renforcer la population de Gaïac sur Petite Terre

En 2014, un programme de renforcement de la population de Gaïac sur la réserve a été lancé pour répondre à la problématique de régénération spontanée *in situ*, considérant la naturalité de l'espèce sur Petite Terre.

Ce programme a été réalisé en plusieurs étapes :

ACTIONS	DATE DE RÉALISATION
<b>Sélection de plants-mère sur la réserve</b>	Juin-juillet 2014
<b>Récolte de 1000 graines des plants-mère sélectionnés</b>	30 septembre 2014 - 05 janvier 2015
<b>Mise en culture dans la pépinière à Désirade</b>	Octobre 2014 – février 2018
<b>Transfert au fur et à mesure dans un enclos extérieur à proximité de la pépinière</b>	Aout 2016 – février 2018
<b>Plantation à Petite Terre</b>	Janvier 2017 – février 2018 (plantation arrêtée durant le carême)

Tableau 9 : programme d'actions pour le renforcement de la population de Gaïac. Source : RN

Une partie des gaïacs a été plantée en 2017 à proximité des plants-mère selon un schéma de dissémination naturelle. Deux sites de replantation ont été sélectionnés en se référant aux plants-mère. Au total 204 gaïacs ont été plantés au cours de l'année 2017.

Différents travaux ont été réalisés pour porter ce projet :

- Construction d'une pépinière à Désirade
- Construction d'un enclos extérieur



Photo 42 : pépinière. Source : Jean-Philippe Vantighem / Association Les Sternes



Photo 43 : enclos extérieur. Source : Jean-Philippe Vantighem / Association Les Sternes

- Création de layons, d'impluvium et d'un réseau d'irrigation sur la réserve de Petite Terre



Photo 45 : layons construits par les gardes. Source : RN



Photo 44 : impluvium. Source : RN



Photo 46 : circuit d'irrigation installé le long des layons. Source : RN

L'opération de mise en culture et de plantation dans une zone difficile d'accès est réussie. Cette opération est détaillée dans le document : « *Projet de renforcement de la population de Gaïac (Gaïacum officinale) sur la réserve naturelle des îlets de la Petite Terre* », téléchargeable sur le site internet des réserves de La Désirade : [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com)

### 3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

#### 3.1 Diffuser les missions et actions de la réserve naturelle et de son patrimoine

##### 3.1.1 PI 05 : Création d'un nouveau site internet

En 2010, le site internet pour la réserve naturelle de Petite Terre a été créé par la société Guadeloupe Développement.net. Suite à la création de la réserve naturelle de La Désirade en 2011, des informations ont été ajoutées sur le site internet.

En 2017, un nouveau site internet a été créé pour les deux réserves : Petite Terre et La Désirade. La structure du site a été remodelée et de nouvelles informations sont mises à dispositions. Le nouveau site internet permet désormais, outre l'accès aux informations sur les réserves, aux plaisanciers de réserver en ligne l'accès aux mouillages pour se rendre sur la réserve de Petite Terre.

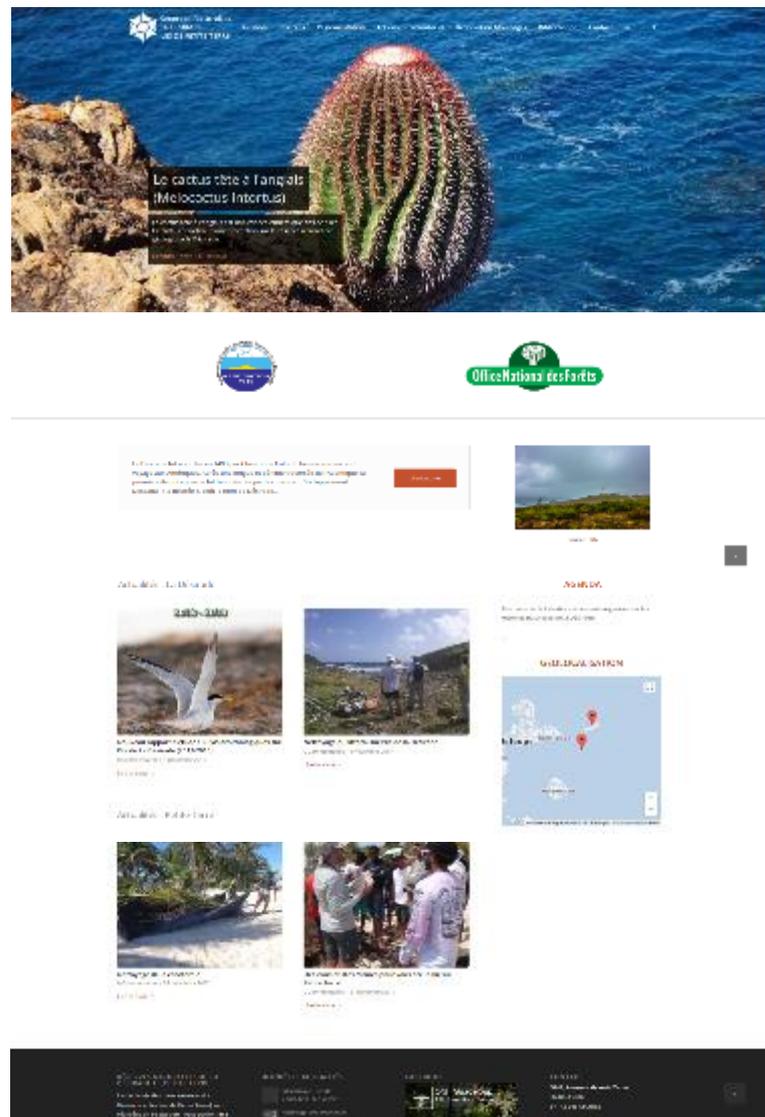


Photo 47 : page d'accueil du site internet : [www.reservesdesiradepetiteterre.com](http://www.reservesdesiradepetiteterre.com) / Source : RN

## 3.2 Poursuivre l'éducation à l'environnement

### 3.2.1 PI 13 : Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire

Un agent de la réserve a réalisé une animation le 27 mars 2017 auprès d'une classe d'élèves à Saint-François afin de les sensibiliser sur la protection et la conservation de la réserve de la Petite Terre.

### 3.2.2 PI 15 : Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations

En juillet 2017, l'association les Voiles Papillon a contacté l'équipe des réserves afin d'organiser un séjour pour des enfants en rémission de cancer. 20 enfants accompagnés de 40 adultes se sont rendus à Petite Terre du 30 juin au 2 juillet 2017. L'objectif était de faire découvrir un milieu naturel et les actions de conservation sur ce milieu. Deux agents de la réserve ont assuré sur le terrain la réalisation des animations pédagogiques.



Photo 48 : animation pédagogique. Source : Les Voiles Papillon

## 4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

### 4.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation en vigueur

#### 2.2.1 PO 01, PO 06 et PO 07 : Bilan police

En 2017, il y a 504 jours-hommes de réalisés sur la réserve naturelle de la Petite Terre et une présence sur 275 jours (75% des jours de l'année). Les missions se déroulent classiquement sur 4 jours et 3 nuits avec un à plusieurs agents accompagnés d'un à plusieurs bénévoles.

Nous estimons que 25% du temps de présence sur Petite Terre est consacré à la surveillance en mer ou à terre, il y a donc en 2017, 126 jours-hommes en matière de police.

Il y a eu 8 procédures rédigées en 2017, elles sont intégrées à la base de données CRPV et Licorne.

Type d'infraction	Nombre de constatations	Type de procédure	Commentaire
<b>Pêche professionnelle en réserve</b>	4	Procès-verbal de constatation	1400m de filets trémail saisis et 1000m détruits
<b>Pêche plaisance en réserve</b>	1	Procès-verbal de constatation	Oursin blanc
<b>Rejet</b>	1	Timbre-Amende	Pollution
<b>Stationnement irrégulier d'un bateau</b>	1	Timbre-Amende	Altération de la végétation
<b>Circulation irrégulière d'un bateau</b>	1	Timbre-Amende	

Tableau 10 : procédures rédigées en 2017. Source : RN

Au 31 décembre 2017, l'association Titè compte 5 agents commissionnés et assermentés

Chef de commissionnement	Nombre d'agents	Zone géographique
Réserve Naturelle espace terrestre (Code de l'environnement)	5	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Réserve Naturelle espace terrestre (Code rural et de la pêche maritime)	1	La réserve naturelle de la Petite Terre
Patrimoine naturel (faune et flore protégée, géologie)	2	Guadeloupe
	3	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Circulation des véhicules en espaces naturels	2	Guadeloupe
	3	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Garde du littoral	2	Les terrains du conservatoire du littoral sur la Guadeloupe et le DPM des réserves
	2	Le DPM des réserves

Tableau 11 : chef de commissionnement selon les agents de la réserve. Source : RN

## 4.2 Renforcer les moyens humains (AD 10)

L'équipe de la réserve bénéficie d'un poste de volontaire du service civique mis à disposition par l'ONF, Léa Trifault a été recrutée en septembre 2016 et a renouvelé son contrat en septembre 2017 pour 1 an.

## 4.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

Nous avons réalisé la mise en place de 5 table-bancs d'une longueur de 2.5 mètres permettant d'accueillir jusqu'à 12 personnes chacune. Ce matériel complète les équipements déjà existant sur la cocoteraie.

## 4.4 Assurer le suivi administratif et financier de la réserve

### 4.4.1 AD 12 : Rédiger et publier des rapports et compte rendus

Le site internet est régulièrement mis à jour. Les rapports et comptes rendus scientifiques y sont publiés dans une rubrique qui leur est dédiée.

Chaque année, un rapport d'activité pour chaque réserve est rédigé. Le plan de gestion 2017-2021 pour la réserve naturelle nationale des îlets de la Petite Terre est en cours de rédaction.

Des rapports décrivant l'avancée du projet sur le renforcement de la population de Gaïac (*Gaïacum officinale*) sur la réserve naturelle des îlets de la Petite Terre ont été produits et mis à disposition sur le site internet des réserves de La Désirade.

### 4.5.2 AD 13 : Assurer le financement de la réserve et rechercher des financements

**Un dossier de demande de financement intitulé « Conservation et amélioration des connaissances de la biodiversité de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite » a été déposé auprès des différents financeurs en juin 2016 dans le cadre du programme opérationnel FEDER.**

Les actions programmées sont regroupées en 6 catégories :

- Milieux marins : 3 actions
  - o Action 1 : Suivi de l'état de santé du milieu marin et protection
  - o Action 2 : Cartographie des biocénoses marines
  - o Action 3 : Suivi des herbiers de phanérogames et protection
- Herpétofaune : 2 actions
  - o Action 4 : Suivi de l'iguane des Petites Antilles dans le cadre du plan national d'action : méthode capture, marquage et recapture

- Action 5 : Inventaire de la petite herpétofaune : Un inventaire préalable à la dératisation
- Chiroptère : 1 action
  - Action 6 : Inventaire des chiroptères : Un inventaire préalable à la dératisation
- Ornithologie : 3 actions
  - Action 7 : Suivi des limicoles, anatidés et des phaétons : Espèces reproductrices, espèces migratrices et espèces hivernantes
  - Action 8 : Suivi de la Petite Sterne et actions de conservation
  - Action 9 : Le suivi temporel des oiseaux communs : Un indicateur dans le cadre du suivi de l'impact de la dératisation
- Limitation de l'impact des rats et actions préparatoires à la dératisation : 2 actions
  - Action 10 : Étude génétique des rats noirs sur les îlets de la Petite Terre : une étude préalable à la dératisation
  - Action 11 : Limitation de l'impact des rats sur le scinque de Petite Terre
- Actions transversales : 2 actions
  - Action 12 : Renforcement des moyens logistiques : L'acquisition d'un bateau pour la mise en œuvre des actions sur la Petite Terre
  - Action 13 : Suivi administratif et financier du projet

**Les actions programmées sont inscrites dans le plan de gestion de la réserve naturelle validé en 2014 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.**

**Les financements se répartissent ainsi**

FEDER	391803.00	70.82%
État	40000.00	7.23%
Conseil Régional	72185.00	13.05%
Titè	49272.00	8.90%
<b>Total</b>	<b>553260.00</b>	<b>100%</b>

## 5. Objectif 5 : Renforcement de la coopération régionale et internationale

### 5.1 Renforcer la collaboration au sein du réseau de RNF et 5.2 Renforcer la collaboration au sein du réseau des AMP (AD 20, AD 22)

La réserve participe au Conseil de gestion Agoa comme représentant des aires marines protégées. A ce titre la réserve était représentée lors de la rencontre en Martinique le 11 janvier 2017. Différents points ont été abordés :

- Propositions de la Commission d'Observation des Mammifères Marins pour la mise en œuvre de l'arrêté réglementant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française aux Antilles
- Formations des observateurs commerciaux de mammifères marins
- Plan d'action 2018
- Présentation du projet d'introduction du lamantin par le Président du PNG.

Deux agents de la réserve ont participé au congrès des réserves qui s'est déroulé en Martinique du 29/05 au 02/06.

## 5.2 Participer à des colloques, séminaires, régionaux et internationaux sur les espaces protégés (AD 23)

Dans le cadre des Explorations de Monaco, une rencontre a été organisée le 26 et le 27 octobre 2017 par la Partie Monégasque à l'Accord Pelagos et la Fondation Prince Albert II de Monaco pour initier un rapprochement entre le Sanctuaire Pelagos et celui d'AGOA, tous deux dédiés à la protection des mammifères marins. La réserve naturelle de Petite Terre faisant partie du sanctuaire AGOA était invitée à cette rencontre. Léa Trifault, agent des réserves de Désirade, a présenté les enjeux de la réserve de Petite Terre et les actions de protection et d'apport de connaissances sur les mammifères marins mises en place dans son périmètre.

D'autres rencontres ont eu lieu :

- Participation à la thèse sur les herbiers des territoires d'Outre-mer dans le cadre d'IFRECOR avec Fanny KERNINON. Une station d'étude a été définie sur Petite Terre, mais le suivi en 2017 a dû être annulé en raison de mauvaises conditions météorologiques.
- Participation aux ateliers et réflexion autour des suivis récif et herbier et de l'élaboration de la base de données récif
- Participation au réseau limicoles des Antilles françaises et de la Guyane coordonné par l'ONCFS

## 5.3 Renforcer l'implication dans les plans d'actions nationaux (AD 24, AD 25)

La réserve a participé aux réunions de travail et ateliers pour l'élaboration des plans nationaux d'actions en faveur de la conservation des tortues marines et des iguanes des Petites Antilles.

## Prévisions et objectifs pour 2018 ■■■

### 2. Objectif 2 : Protection et conservation des espèces et espaces protégés

#### 2.1 Maîtriser et gérer la fréquentation touristique

##### 2.1.1 AD 01 : Organiser la fréquentation touristique

Il s'agira de remplacer les barbecues présents sur la réserve qui sont devenus obsolètes par de nouveaux qui respecteront mieux le milieu naturel.

#### 2.3 Protéger et conserver les milieux terrestres

##### 2.3.1 TE 04 : Entretenir le sentier de découverte

Le sentier de découverte sera entretenu et sa matérialisation sera améliorée pour que les visiteurs puissent l'utiliser en toute sécurité.

#### 2.5 Renforcer la population de Gaïac sur Petite Terre

L'action débutée en 2017 se prolongera jusqu'en 2018 où les derniers gaïacs seront plantés à Petite Terre. Pour ce faire, le layon sur le site des salines sera agrandi. Au total près de 230 individus seront plantés sur la réserve. Des suivis seront mis en place pour s'assurer du bon développement des plants et de leur état sanitaire.

#### 2.6 Protéger et conserver l'Iguane des Petites Antilles

##### 2.6.1 PO 04 : Surveiller l'introduction éventuelle de l'iguane commun

La surveillance d'une introduction éventuelle de l'iguane commun sera renforcée en 2018 suite à l'observation et à la capture de plusieurs individus de cette espèce sur l'île de La Désirade.

## 4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

### 4.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel est des sites

#### 4.3.1 TE 06 : *Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe*

En 2017 la construction du nouveau bateau pour les réserves de La Désirade a été lancée. La construction se poursuivra en 2018 et le bateau sera mis à disposition de l'équipe des réserves. Ce bateau permettra de renforcer la surveillance dans la partie marine de la réserve de Petite Terre.

#### 4.3.2 TE 05 : *Maintenir les équipements et entretenir les locaux*

La production électrique sur la réserve de Petite Terre est assurée par une centrale photovoltaïque mise en service en 2001. Cet équipement est devenu obsolète, notamment les batteries, qui n'assurent plus un stockage suffisant. Des devis ont été demandés pour remplacer la station photovoltaïque.

#### 4.3.3 *Signalétique de la réserve*

Suite aux cyclones du mois de septembre 2017, la signalétique à différents endroits de la réserve a disparu. Il s'agira de remettre un panneau précisant l'accès interdit sur Terre de Haut et de remettre des panneaux informatifs et réglementaires sur les enclos de protection.

### 4.4 Assurer le suivi administratif et financier de la réserve

#### 4.4.1 AD 13 : *Assurer le financement de la réserve et Rechercher des financements*

Un dossier de demande de financement intitulé « Conservation et amélioration des connaissances de la biodiversité de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite » a été déposé auprès des différents financeurs en juin 2016 dans le cadre du programme opérationnel FEDER. Les opérations du FEDER sont en cours de réalisation et seront réalisées courant 2018.

Un compte-rendu des dépenses liées au FEDER se fera au fur et à mesure.

## 5. Réalisation du budget 2017

<b>RNN de Petite Terre budget 2017 exécution</b>									
<b>Dépenses</b>					<b>Recettes</b>				
Vent. Analyt.	Charges		Prévu	n° compta	Réalisé	Produit	Prévu	n° compta	Réalisé
<b>60</b>	<b>Achats</b>		<b>61500</b>						
60	Etudes	Milieu marin, Suivi Iguanes, suivis oiseaux	5000	604	18804,92				
60	Prestation de service	Gestion ONF	49500	604	49500	Taxe Barnier	50000	70	60234,58
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	4000	602+606	8228,92	Redevance de mouillage	33000	70	22203
60	Autres fournitures	Petits équipements et fourniture pour la maison des gardes	3000	6156	153,5				
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>		<b>22400</b>						
61	Location	Location immobilière et mobilière	10000	6132+6135	18852				
61	Entretien et réparation mouillage et balisage	Entretien du balisage (balises, chaînes, manilles)	5000	6158	27772,75	Subvention ministère en charge de l'environnement	209000	74	266202,56
61	Création et maintenance des infrastructures d'accueil	Entretien gnl du site, sentier équipements	7400	6155	12185,04				
		Amélioration et maintenance des amgts accueil du public							
		Valorisation ruines et sentier découverte							
<b>61</b>	<b>Assurances</b>		<b>6500</b>	<b>616</b>	<b>5359,72</b>	Cotisation des membres	1500	756	1060
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>		<b>34000</b>						
62	Communication et publication		8000	6237	855				
62	Déplacement, missions		7000	6251+6256	5157,32				
	Frais séminaire et colloque			6185	1080				
	Frais de réception			6257	145,25				
62	Frais postaux et téléphoniques		4500	6261+6262+6263	3816,92				
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires		14500	6226+627	9990,96				
	Divers			6228+628	4575,4				
<b>63</b>	<b>Impôts et taxe</b>		<b>2100</b>	<b>6333</b>	<b>2156,23</b>				
<b>64</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>162000</b>						
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à 5 ETP		162000	64	118556,51				
	redevance pour concession			651	30				
	Charges exceptionnelles			670	1000				
	Autres ch de gestion cour,			658	5,06	de gestion courante produits sur exercice antét.		758	0,66
								772	6879,96
								777	10118
								7815	
								791	3301,9
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>		<b>5000</b>	<b>68112</b>	<b>21638,35</b>				
<b>86</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>		<b>65511</b>			Contributions vol. en nature	65511	86	37523,31
	<b>Total</b>		<b>359011</b>	<b>Total</b>	<b>309863,85</b>	<b>Total</b>			<b>407523,97</b>

Tableau 12 : Budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

## TABLES DES ANNEXES ■■■

1 - Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2015	P 39
2 – Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2016	P 44
4 – Compte rendu de l'assemblée extraordinaire le 05 juillet 2017	P 47
5 – Compte rendu du comité consultatif du 04 avril 2017	P 49
6 – Arrêté préfectoral du 07 février 2017 autorisant les activités commerciales dans la réserve naturelle de Petite Terre pour la saison 2017	P 56
7 – Planning de fréquentation par les sociétés autorisées à exercer une activité commerciale pour l'année 2017	P 61
8 – Budget prévisionnel pour l'année 2018	P62
9 – Convention d'aide financière aux investissements accordée par l'AFB	P 63



## Assemblée Générale Ordinaire 2015 Le 5 juillet 2017 La Capitainerie, 97127 La Désirade

### Liste des présents et procurations

Nom/Prénom	Structure	e-mail/téléphone	Signature
Jules Marthe	Elue	marthe.jules@titè.com @comp.TiR	
DUPONT René	ONF	rene.dupont@out.ti	
DEY Yvanie	Elue	christinedey@live.fr	
LEBRANE Raul	Président Titè		
CRAMERIA Claudine	GC	La Désirade 973 61 / m.e.c.m 06 90 59 56 15	
DEBON Luc	Titè		
Nathalie Bondy	OMI Désirade	omb.désirade @gmaill.com	
Jean-Benoît Héllé	Adhérent	helleboul.com@gmaill.com	
LEBRANE Laciuta	Adhérent	laciuta.lebrane@gmaill.com	
DUPONT René	CAO		

**Procurations :** Enile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifié) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



## Assemblée Générale Ordinaire 2015 Le 5 juillet 2017 La Capitainerie, 97127 La Désirade

### Compte-rendu et relevé de décisions

A 9h30, Le Président ouvre l'assemblée générale, la feuille d'emargement est remplie par les présents, le point est fait sur les procurations, le quorum est atteint.

Dans son discours d'introduction le Président, Monsieur Raoul LEBRAVE, remercie la collectivité pour l'accueil des assemblées générales ordinaires de 2015 et 2016, ainsi que de l'assemblée générale extraordinaire. Il annonce la tenue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 d'une assemblée générale électorale. Il précise que l'association a obtenu pour les 4 prochaines années des financements européens à travers le fonds FEDER et que la gestion de ces nouveaux fonds nécessite d'être à jour dans les démarches administratives de l'association et de consolider le conseil d'administration. Il mentionne le recrutement prochain d'une nouvelle personne au sein de l'association.

Il passe ensuite la parole à la collectivité pour le discours d'introduction.

Le discours d'introduction de la collectivité représentée par Madame Marie-Christine CLEVY: Elle remercie le Président et l'ensemble des participants pour la tenue de ces assemblées. Elle souhaite que la collectivité et l'association poursuivent leur travail ensemble dans les meilleures conditions. Elle souligne l'importance d'impliquer la population dans les actions menées par les gestionnaires des réserves, d'améliorer et de fluidifier la communication pour obtenir l'adhésion d'un maximum de personnes.

Raoul LEBRAVE rappelle la nécessité de diversifier les moyens de communication et d'information auprès du grand public, via les réseaux sociaux (facebook par exemple) et le site internet.

Il précise que l'association aura très prochainement un site Internet renouvelé sur lequel l'actualité sera mise à jour régulièrement permettant à toute personne de suivre les actions menées ou les informations sur les réserves. L'ouverture d'un compte Facebook est également en projet.

Raoul LEBRAVE annonce la présentation du compte-rendu financier de l'année 2015 par l'expert-comptable et précise que ce travail de tenue des comptes est reconnu au sein du Comité Consultatif des réserves.



#### Présentation des comptes 2015 par Claudine CABRERA

- Les subventions sont stables
- Baisse de la taxe sur les passagers maritimes liée notamment au fait qu'il y a moins de rattrapage d'une année sur l'autre car cette taxe est reversée de manière annuelle et régulière.
- Relative stabilité des charges
- Diminution des amortissements
- Les charges sont récurrentes et liées au fonctionnement général des activités de l'association auxquelles s'ajoutent des conventions spéciales dédiées à une action complémentaire.
- Le résultat est positif avec un excédent de 672€. Une association régie par la loi de 1901 n'est pas là pour faire du bénéfice.
- Il y a tout de même la nécessité d'accroître les ressources propres.
- L'association est à jour des cotisations sociales et fiscales, les factures fournisseurs sont réglées.
- Les dettes sont principalement liées au fait que la prestation de l'ONF pour l'année 2015 est réglée en 2016 et que les cotisations sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 sont payées en 2016.
- Important de maintenir de la disponibilité afin de faire face au retard de subventions ou dépenses non prévues, comme les problèmes liés aux moyens nautiques
- La situation financière est saine, mais nécessité de poursuivre et développer les sources de financement

René DUMONT dit que la subvention ministérielle pour le fonctionnement des réserves est stable. Cette subvention sert à faire fonctionner la réserve et mener des actions régulières de base. Les autres actions doivent faire l'objet de demande de financements complémentaires comme le FEDER, IFRECOR ou le mécénat.

Raoul LEBRAVE s'interroge sur la possibilité de solliciter des subventions auprès des collectivités locales comme la communauté d'agglomération, la CARL.

Claudine CABRERA précise qu'une subvention exceptionnelle peut être demandée à la CARL mais celle-ci serait affectée à une opération précise.

Un débat s'instaure autour du sujet d'un potentiel partenariat entre l'association, la commune et la CARL qui a notamment récupéré la compétence touristique. L'Office municipal du tourisme représenté par Nathalie BORDY se propose de nous aider dans le cadre d'un partenariat avec la CARL, car elle est en lien direct avec eux.

Claudine CABRERA précise que la réserve naturelle de la Désirade a un fonctionnement déséquilibré et qu'aujourd'hui la subvention annuelle ne permet pas de couvrir l'ensemble des actions menées et ajoute que le reversement de la TPM va faciliter le fonctionnement.



M. Dahan Didier commissaire aux comptes (CAC) présente la mission qui lui a été confiée. Il précise qu'elle consiste à vérifier la régularité et la sincérité des comptes, ainsi que d'assurer la pérennité de l'association.

Il précise qu'en 2015 les comptes sont réguliers car ils suivent la loi et qu'ils sont sincères car ils représentent la réalité.

Il atteste donc que les comptes (bilan, l'exercice et les annexes) 2015 sont réguliers et sincères et qu'ils présentent une image fidèle du patrimoine de l'association.

**Le président met les comptes 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.**

Le CAC demande l'approbation des conventions entre les membres du conseil d'administration et l'association. Il précise qu'il n'y a aucune convention. **L'assemblée générale approuve ce point à l'unanimité les conventions.**

**Après lecture du rapport aux comptes 2015 par le commissaire aux comptes qui indique qu'aucune convention n'existe, l'assemblée générale en prend acte et approuve à l'unanimité ledit rapport.**

#### Présentation du bilan d'activités 2015 :

René DUMONT présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de Petite Terre qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé à tous les participants avant l'assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves.

Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus est fait sur l'action schéma d'accueil qui a débuté en septembre 2015. Il précise que les conclusions annoncent une dégradation du milieu naturel et principalement du lagon et qu'il est nécessaire d'améliorer la réglementation et avoir une gestion plus stricte de la fréquentation.

Le schéma d'accueil prévoit 2 leviers principaux, la quantité de personnes par jour et la qualité des usages. Différentes actions sont ainsi prévues comme la formation des croisiéristes, mise en place d'agrément (validation de formations pour le développement d'une activité commerciale) et la gestion de la fréquentation de la plaisance par l'obligation de réservation d'un nombre de place limité. L'autorisation pour un plaisancier se fera sur le site Internet et il y aura une obligation de prendre connaissance de la réglementation du site.



Eric DELCROIX présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de la Désirade qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé en assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves. Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus sur la mise en valeur de la zone d'accueil et des actions visant à suivre et protéger le cactus Têc à l'anglais.

**Le président met le rapport d'activités 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Le rapport d'activités 2015 est approuvé à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale ordinaire 2016 à 11h00.

ASSOC. TITÈ  
Réserves Naturelles de la Désirade  
Capitainerie - 97127 LA DESIRADE  
Té : 0590 21 29 93  
Siret : 441 979 545 00026  
www.reservepetiteterre.org

Le Président

Raoul Lebrave



## Assemblée Générale Ordinaire 2016 le 5 juillet 2017 à La Capitainerie, 97127 La Désirade

### Liste des présents et procurations

Nom / Prénom	Structure	e-mail/téléphone	Signature
JUBA Marthe	Elue	marthe.juba@9716 & 0199.11.11	
DUPONT René	ONF	rene.dupont@onf.fr	
DEVEY Marie Christine	Elue	christinedevy@lives.fr	
LEBRANE	Président	Président Titi	
CABRETA Claudine	ESC	cabreta.7126@gmail.com 06 90 29 56 15	
DAVON Eric	Titi		
Nathalie Bondy	OMI Desirade	omb.deseirade @gmail.com	
SENO Béatrice	fabreut	beatrice.seno@gmail.com	
LEBRANE Laetitia	Archiviste	laetitia.lebrane@gmail.com	
		c.a.c.	
		DUPONT Eric	

**Procurations :** Emile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifiée) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



## Assemblée Générale Ordinaire 2016 le 5 juillet 2017 à la Capitainerie, 97127 La Désirade

### Compte-rendu et relevé de décisions

R. Lebrave ouvre l'assemblée générale à 1h,

Dans son discours d'introduction le Président dit qu'il souhaiterait que les membres du bureau s'impliquent davantage dans l'association il regrette que le Président soit trop souvent isolé pour exercer les tâches quotidiennes.

Claudine Cabrera, expert comptable, présente le compte de résultat de l'année 2016 elle précise que la taxe sur les passagers maritime est en hausse et que l'association a pu obtenir une subvention supplémentaire en cours d'année, mais qu'il faut aussi constater que les charges du bateau ainsi que les réparations sont en très forte hausse en 2016.

Une somme correspondant aux indemnités pour rupture conventionnelle du contrat de travail de Mme Lydie Largitte a été provisionnée.

René Dumont précise qu'afin de rendre les budgets plus lisibles un tableau fait la synthèse des recettes et dépenses par grands postes d'activités aussi bien pour ce qui est réalisé que pour le prévisionnel. Ce document se trouve dans le rapport d'activité de l'année 2016.

René Dumont explique que des sommes plus importantes que prévues ont été engagées afin d'entretenir le halisage et les mouillages ces équipements étant indispensables à la sécurité et au bon fonctionnement de la réserve de Petite Terre.

Raoul LEBRAVE pense qu'il faudrait être plus exigeant avec les utilisateurs de mouillages mis à la disposition des visiteurs et peut être revoir le système de fixation des bouées en remplaçant les bouts en nylon par du câble en acier

Claudine Cabrera rappelle qu'un montant de plus de 50000€ a été consacré à cette tâche et indique que c'est beaucoup.

Didier Dahan, commissaire aux comptes certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donne une image fidèle de la situation il indique également **qu'aucune convention n'existe entre les membres du bureau et l'association, l'assemblée en prend acte et approuve à l'unanimité ledit rapport.**



René Dumont présente succinctement le rapport d'activité de la réserve de Petite Terre, les documents ont été transmis avant l'assemblée générale.

Il présente notamment le projet Feder et les actions qui seront financés de cette manière.

Il donne aussi des précisions sur la réglementation en vigueur et en cours d'évolution des rapports entre les professionnels du tourisme autorisés à venir à Petite Terre, les plaisanciers et la réserve.

Eric Delcroix présente le bilan d'activités spécifique à la réserve naturelle de la Désirade qui fait l'objet d'un rapport complet diffusé en assemblée générale et consultable sur le site Internet des réserves. Après avoir présenté brièvement l'ensemble des actions menées, un focus sur le projet gaïac et fait un point sur le suivi de la pépinière et la réintroduction réalisés à Petite Terre.

**Le président met le rapport d'activités 2015 à l'approbation de l'assemblée générale. Le rapport d'activités 2015 est approuvé à l'unanimité.**

Raoul Lebrave fait le point sur le départ de Madame Largette suite à sa demande d'obtenir une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Madame Largette a pris un avocat qui est chargé de cette négociation. Une somme de 10000€ a été provisionnée à cette fin.

Il est envisagé de recruter une personne dès que le départ de Madame Largette sera effectif, sur un poste d'animateur et de chargé de tâche administrative.

Le président se fait également l'écho d'une augmentation des incivilités de la part de certains pêcheurs. Il souhaite qu'un rapport soit rédigé et transmis au Procureur.

Il précise que les gardes ont obligation de faire remonter toutes les incivilités dont il ferait l'objet au président.

#### Questions diverses

Nathalie Bordy de l'Office du Tourisme dit que ce serait une bonne chose d'avoir un animateur à la Désirade et donne l'exemple d'un groupe de 240 randonneurs géologues sont venus visiter la réserve sans en avvertir au préalable la municipalité. Elle pense que la création d'un poste de guide pourrait permettre la vente de prestation et ainsi engendrer un revenu financier.

Raoul Lebrave dit que ce recrutement pourrait prendre la forme d'un emploi d'avenir.

Nathalie Bordy rappelle que la taxe de séjour doit être perçue à Petite Terre.

René Dumont dit être toujours dans l'attente des textes réglementaire qui permettent de mettre en place cette taxe dans les conditions de Petite Terre et précise que malgré une réunion qui s'est tenu en sous-préfecture en juillet 2016 la situation n'était toujours pas clarifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale ordinaire 2016 à 13h00.

**Assoc. TITÈ**  
Réserves Naturelles de la Désirade  
Capitainerie - 97127 LA DESIRADE  
Tél.: 0590 21 29 93  
Siret : 441 079 545 00026  
www.reservepetiteterre.org

Le Président

Raoul Lebrave

Association Titè – Réserves Naturelles de la Désirade  
Capitainerie – 97127 La Désirade – 0590 21 29 93  
SIRET : 441 979 545 00026



## Assemblée Générale Extraordinaire le 5 juillet 2017 à la Capitainerie, 97127 La Désirade

### Compte-rendu et relevé de décisions



R. Lebrave ouvre l'assemblée générale à 13h10.

Afin de prendre en compte les évolutions de l'activité et du fonctionnement de l'association le Président propose à l'assemblée des propositions de modifications des statuts de l'association « Titè ».

Un document préparatoire avait été envoyé au préalable à l'ensemble des participants, la lecture de ce document appelle les remarques suivantes :

Article 4 : Remplacer le terme aux Abymes par en Guadeloupe

Article 7 : « ajouter élu pour une période de 6 ans »

Article 8 : Ajouter, Tout membre voulant faire partie du Conseil d'Administration devra être membre actif de l'association depuis au moins 1 an et à jour de ses cotisations, exception faite de la prochaine réunion électorale qui se tiendra avant la fin de l'année 2017.

Article 16 : ajouter à la dernière phrase « ou représenté »

Article 13 : ajouter à la fin du § « par les lois et règlement »

Ces modifications étant prises en compte le projet de nouveaux statuts est approuvé à l'unanimité. Le document complet est joint au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale extraordinaire à 13h30.

La secrétaire

Aurélie Pluton

Le Président

Raoul Lebrave



## Assemblée Générale Extraordinaire le 5 juillet 2017 à La Capitainerie, 97127 La Désirade

### Liste des présents et procurations



Nom/Prénom	Statut	à mail/blep/...	
Jules Maillé	active	maillé.jules@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Christine Ruzic	actif	christine@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Christine Ruzic	actif	christine@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
CEP/AN	Ruzic	christine@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Denis	Tite	denis@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Mathieu Bandy	CEP/AN	mathieu@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Jean-Benoît Huber	actif	jeanbenoit@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Yves	actif	yves@ptt.gu	<i>[Signature]</i>
Alain	actif	alain@ptt.gu	<i>[Signature]</i>

**Procurations :** Emile SPENO (membre d'honneur), Jean-Louis PESTOUR (ONF, membre de droit), Cédric RUTIL (Trésorier, membre qualifié), Aurélie PLUTON (Secrétaire, membre qualifiée) et Alain PIBOT (Conservatoire du Littoral, membre de droit).



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre**

**Le 4 avril 2017**

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Petite Terre s'est réuni le 4 avril 2017 à 15h à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de M. Jumez sous-préfet de Pointe à Pitre, représentant le Préfet de Guadeloupe.

**Liste des personnes présentes :**

BARTHELAT Fabien	DEAL
CABRERA Claudine	Expert comptable
DELCROIX Eric	Association Titè
DUMONT René	ONF
GREMION Gilles	APPPT - représentant des croisiéristes
JUMEZ Jean-Michel	Sous-Préfet de Pointe à Pitre
LEBLOND Gilles	Président du CSRPN
LEBRAVE Raoul	Président association Titè
MIRA Eléonore	Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe
PIOCHE Jean-Claude	Maire de la Désirade
SAINT AURET Alain	Association Titè
TRIFAUT Léa	ONF
POININ Olivier	CRMPPEM
ROUSTEAU Alain	UAG

**Personnes excusées :**

Maguy Dulormne UAG  
Yoann Legendre BRGM  
Anthony Levesque expert ornithologique  
Mylène Valentin PNG

A 15h30, JM.JUMEZ ouvre la séance en proposant de faire un tour de table et présente l'ordre du jour.

**1. Approbation du PV proposé à la réunion du 27/09/2016**

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

**2. Présentation des actions 2016**

E.Delcroix , Alain Saint-Auret, René Dumont et Léa Trifault font un bilan des principales actions réalisées au cours de l'année 2016. Le détail de l'activité étant

décrite dans le rapport d'activité remis aux participants avec les invitations seules les actions citées ci-dessous sont détaillées, il s'agit de:

- Le suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles
- L'étude de la population de tortue verte dans le lagon
- Les études ornithologiques
- Le projet Gaïac
- Le bilan Police
- Le schéma d'accueil : Relevé de décisions, actions prioritaires, principaux points de l'arrêté préfectoral 2017.

G.Lebland demande si les gaïacs replantés à Petite Terre se portent bien.

E.Delcroix répond que les gaïacs sont en bonne santé. Ils sont arrosés si besoin est, par le personnel de l'équipe présent sur Petite Terre et qui se rend régulièrement sur les différents sites de plantation pour vérifier l'état sanitaire et arroser.

G. Grémion demande l'origine des graines

R. Dumont précise les origines du projet et qu'il s'agit d'imiter la nature et précise que l'intégralité des graines a été récoltées sur le site et que chaque lot a été replanté à proximité du pied mère.

E.Delcroix précise que l'objectif était d'abord d'en replanter plus, mais suite aux mauvaises conditions météo de décembre, les problèmes techniques (bateau en panne) et l'arrivée du carême, la replantation a été suspendue jusqu'à une seconde phase de réintroduction durant la saison pluvieuse.

A.Rousteau explique qu'une replantation en plusieurs phases est préférable car il est possible que la régénération naturelle de cette espèce n'ai pas lieu chaque année d'où l'intérêt d'étaler la replantation pour s'assurer une régénération homogène sur Petite Terre.

JC.Pioche, suggère pour pallier à une régénération incertaine, de récolter de nouvelles graines et de les planter sur l'île de la Désirade.

R.Dumont précise qu'un projet de réintroduction de gaïacs en forêt domaniale du littoral dans l'archipel Guadeloupéen est en cours de réflexion et que ce projet intégrera une replantation dans la forêt domaniale du littoral de Désirade.

JC.Pioche, demande le nombre de jours autorisés pour bivouaquer sur Petite Terre le weekend de Pâques.

A.Saint Auret, répond que les personnes peuvent rester 72h sur Terre de Bas, par conséquent jusqu'à lundi 17 avril 2017 à 12h.

R.Dumont rappelle l'historique de cette autorisation exceptionnelle et explique l'intérêt de la maintenir afin de faire vivre les traditions locales et permettre aux Désiradiens de venir en famille profiter du site.

JC.Pioche, en tant que maire de la Désirade, demande si un nombre maximum de personne est fixé pour venir bivouaquer.

R.Dumont répond qu'il n'y a pas de limite maximale et que toute personne souhaitant venir sur la réserve pour le weekend de Pâques peut le faire, l'équipe de la réserve est mobilisée durant toute cette période.

### **3. Compte rendu de l'exécution du budget 2016**

C.Cabrera, présente le budget 2016 de l'association Titè, incluant les deux réserves : îlets de Petite Terre et la réserve à caractère géologique de la Désirade. Elle précise qu'il y a eu en 2016 un surcoût lié au problème du bateau et à l'accroissement de projets comme le programme Gaïac et de travaux comme la protection par des aménagements les zones sensibles du lagon et l'entretien des corps morts. Elle note également une augmentation des produits d'exploitation par l'obtention de subvention particulière et l'augmentation des ressources propres. Elle signale également qu'un salarié est en arrêt sur l'ensemble de l'année et que l'association a embaucher un personnel 5 mois au cours de l'année 2016 pour palier à l'arrêt. Elle annonce également qu'il y a au 31/12/16 60 000€ de créance, que l'association est à jour des charges sociales, que la situation est saine mais qu'il y a eu un impact sur la trésorerie à cause des coûts engendrés par les problèmes du bateau.

JC.Pioche demande s'il est possible de rendre plus facile la lecture du bilan financier.

R.Dumont précise que le budget détaillé pour chaque réserve se trouve en annexe des rapports d'activités. Le document a été rédigé de manière à pouvoir visualiser pour chaque poste comptable le prévisionnel et le réalisé. Une présentation de l'exécution du budget est faite.

O. Poinin demande des précisions quant au montant de la taxe Barnier.

R. Dumont précise que pour les prestataires qui ne relèvent pas de la taxe Barnier, une redevance s'applique avec le même taux que la TPM..

R.Lebrave, en tant que président de l'association Titè, précise trois points importants qui ont impactés le budget de l'association.

- La difficulté pour l'association Titè d'être dépendante d'acteurs de l'Etat dont les subventions tardent à arriver sur les comptes de l'association, ce qui la fragilise.
- Les frais élevés de location de bateau suite aux pannes à répétition de la Désiradienne et les coûts élevés de réparation du bateau de la réserve.

- Petite Terre bénéficie d'un taux de présence sur la réserve très élevé comparé à d'autres réserves naturelle car la pression est importante par la pêche illégale et la fréquentation touristique or l'association manque d'ETP pour remplir efficacement ses missions ou de renforts extérieurs pour mener à bien les missions de respects de la réglementation

R. Dumont précise qu'un dossier FEDER a été déposé en juin 2016 et que les conventions d'octroi des subventions devraient être effectives pour les trois financeurs, Europe, Etat et Région Guadeloupe pour la fin avril 2017.

G. Gremion explique qu'en 2001 une proposition avait été faite concernant la construction du bateau de la réserve, et que cette dernière n'avait pas été retenue. Or le bateau actuel n'est pas adapté pour la navigation sur la réserve. Les plans du futur bateau se rapprochent de la proposition de 2001.

R.Dumont justifie les choix quant à la construction du premier bateau par la réglementation de 2001 qui n'était pas celle en vigueur actuellement et qui ne permettait pas la construction de bateau hors-bord pour une activité professionnelle.

A.Rousteau demande si les coûts de réparation du bateau actuel et de location de bateau impactent la réserve à caractère géologique de la Désirade.

C.Cabrera explique que ces coûts impactent uniquement la réserve de Petite Terre.

#### **4 Présentation du budget prévisionnel 2017**

R. Dumont présente le budget prévisionnel 2017 de la réserve de Petite-Terre.

O. Poinin demande si les pêcheurs qui souhaitent s'amarrer dans le lagon une fois leurs engins de pêche posés à l'extérieur de la réserve, devront payer également payer la redevance d'accès.

R. Dumont affirme que les pêcheurs ne paieront pas.

JM. Jumez demande, après avoir pris connaissance du budget, les raisons qui justifient des charges plus élevées du personnel, prévues pour 2017, par rapport à celles de 2016.

R. Dumont explique la volonté de recruter une nouvelle personne dans l'équipe des réserves.

JM.Jumez précise que si le FEDER est validé, il est possible de demander une avance de 20% des subventions prévues.

R.Dumont précise que la construction du bateau est prévue en fin d'année 2017, une fois que les subventions auront été perçues.

**5 Schéma d'accueil de la réserve de Petite-Terre : Relevé de décisions, actions prioritaires, principaux points de l'arrêté préfectoral 2017.**

R.Dumont présente les actions prioritaires du schéma d'accueil.

JC.Pioche, en tant que maire de Désirade, demande si la redevance d'accès s'appliquera à tout le monde.

R.Dumont précise que cette redevance concernera les plaisanciers car les croisiéristes paient déjà une redevance de mouillage et la TPM.

JC.Pioche, en tant que maire de Désirade, explique que la commune de Désirade a délibéré pour appliquer une taxe de séjour à Petite Terre.

R.Lebrave, en tant que président de l'association Ti Tè, demande quelles sont les bases réglementaires sur lesquelles s'appuie la Désirade pour mettre en place cette taxe de séjour.

JM.Jumez précise que théoriquement c'est à la communauté d'agglomération de percevoir cette taxe.

JC.Pioche, précise qu'il souhaite conserver cette prérogative pour la commune de la Désirade.

R.Dumont afin de répondre à une question concernant la mise en place de toilettes sèches sur la plage de terre de Bas, explique que la principale difficulté n'est pas le coût ni la construction mais l'entretien quotidien de cet équipement.

A.Rousteau précise qu'une opération de mise en place d'un récif artificiel à Petite Terre semble difficile écologiquement et qu'il est nécessaire de prévoir des suivis à moyen et long terme pour rendre compte des impacts sur le milieu naturel.

R.Dumont explique que la réflexion est en cours mais que la structure devra être simple pour pouvoir être mis en place rapidement et limiter les impacts sur le milieu naturel. Bien sur un protocole scientifique de suivi de l'évolution du milieu naturel sur et à proximité du récif artificiel sera réalisé périodiquement.

**6 Projet de réglementation des activités professionnelles liées à la photographie**

R.Dumont explique l'intérêt qu'il y aurait de limiter la photographie et la réalisation de tournages cinématographiques sur Petite Terre. Il propose d'en faire profiter l'île de la Désirade en orientant en ce sens les demandes des professionnels.

JC.Pioche, demande comment cela se passe actuellement.

R.Dumont répond que c'est de la compétence du préfet de d'accorder ou de refuser les autorisations après avis du comité consultatif.

JC.Pioche souhaite que la commune soit interrogée pour toute demande d'autorisation.

R.Dumont propose d'imposer un délai de deux mois entre la demande et le tournage.

G. Leblond répond qu'un délai de deux mois semble trop long.

JM. Jumez demande quelles sont les personnes ou entités visées par cet arrêté.

R. Dumont répond que ce sont pour la plupart des professionnels indépendants de métropole.

JM. Jumez propose un délai plus court d'un mois et de consulter le comité consultatif par voie électronique pour avoir une consultation rapide à chaque demande.

R. Lebrave, en tant que président de l'association Titè, rejoint JM. Jumez en acceptant 1 mois de délais mais en précisant également les prises de vues autorisées sur la réserve.

JC. Pioche est d'accord pour que les professionnels soient redirigés vers l'île de la Désirade pour promouvoir sa biodiversité par des tournages et photographies.

## 7 Questions diverses

JC. Pioche relate une demande de l'association Apigua qui souhaiterait procéder à la fécondation dirigée de reines d'abeilles domestiques sur Petite Terre pendant deux semaines. L'opération consiste à contrôler le patrimoine génétique des mâles qui s'accoupleraient avec des reines sélectionnées.

G. Grémion demande s'il existe déjà des abeilles sur Petite Terre

Alain Saint-Auret répond qu'il n'y a pas d'abeilles sur Petite Terre

G. Leblond précise que les reines sélectionnées pour cette étude sont des espèces exotiques qui peuvent être envahissantes.

JC.Pioche précise que la ruche est enlevée après deux semaines avec les reines et les mâles et que tout individu qui resterait sur Petite Terre sans ruche est voué à mourir.

G.Leblond indique que plusieurs scientifiques pourraient être consultés pour donner leur avis.

JC.Pioche indique qu'il n'est pas opposé à la demande de l'association s'il n'y a pas de risque.

JM. Jumez indique qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des avis scientifiques neutres pour nous informer sur ce sujet.

F.Barthelat précise que des consultations (CSRPN et/ou CNPN) devraient être nécessaires dans le cadre d'une telle opération dans une RNN et peut être à l'issue de celles-ci pour une introduction dans le milieu naturel.

R.Dumont se charge de recueillir les avis d'experts sur ce projet et de les transmettre au comité consultatif.

R.Lebrave propose la mise en place d'un groupe de travail pour en discuter et émettre un avis final.

L'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 17h20.

Le Sous-Préfet

  
JM Jumez



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**Sous-préfecture de Pointe à Pitre**

Arrêté n° 2017-03/SG/MCI du 07 FEV, 2017 2017 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre)

Le Préfet de la région Guadeloupe  
préfet de La Guadeloupe  
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code des douanes notamment son article 285 *quater* ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-81 ;

VU le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre et notamment les articles 15 et 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté n° 2016-039 SG/MCI du 15 mars 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Michel JUMÉZ, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre ;

VU l'arrêté n° 2016-040 SG/MCI du 15 mars 2016 accordant délégation de signature à M. Albert HOLL, secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel JUMÉZ, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre ;

VU l'arrêté n° 2012-308 du 26 mars 2012 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) ;

VU les avis formulés par la commission consultative de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre qui s'est réunie le 14 décembre 2016 ;

Considérant l'augmentation de la demande de développement des activités commerciales au sein de la réserve de Petite Terre;

Considérant que la réserve naturelle des îles de la Petite Terre a pour objectif d'assurer l'intégrité des espèces et des milieux. Toute activité industrielle et commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve et compatibles avec les objectifs du plan de gestion en application des articles 15 et 17 du décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Pointe à Pitre,

### ARRÊTE

#### Chapitre 1<sup>er</sup> - Autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre

Article 1 : Les bateaux dont le nom et l'immatriculation suivent, sont autorisés à exercer une activité commerciale dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) :

#### A – Navires professionnels

##### 1 – Navires à passagers

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
PARADOXE II	PP 871241	45 passagers	5 jours	Paradoxe Croisières	M. Desjardins Mickael
AWAK II	PP 929260	30 passagers	5 jours	Carthage Croisières	M. Filteau Jérôme et Grégoire Gilles

u

## 2 – Navires de plaisance à utilisation commerciale (NUC)

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
FRANTZ III	PP904588	14 passagers	5 jours	Uagana Croisières	M. Mouriau Bernard
TI MANOANO	PP919263	28 passagers	5 jours	Uagana Croisières	M. Mouriau Bernard
NO LIMIT	PP919622	12 passagers	5 jours	Excursion No Limit	M. Beaujeu Rudy
LE ROMA	PP917403	10 passagers	3 jours	Passion Karukera	M. Brunzer Mathias
BIG GAME	PP931325	12 passagers	5 jours	Océan Best Adventures	M. Torres Jean François
COOLAGOON	PP911384	12 passagers	5 jours	Cool Lagoon	M. Baccovich Maxime
TATNOS	PP838991	11 passagers	3 jours	Evenou Julien	M Evenou Julien
RAPTOR CONCEPT	PP934421	12 passagers	5 jours	Domaine de la Pointe	M. Nathan Michel
INVEST	PP931883	12 passagers	5 jours	Gwada Walk Totu	M. Coulon Alain
FISH'ON	PP931883	12 passagers	5 jours	SARL Ludafion	M. Labrie Lucovic
POUL'DO	PP912582	12 passagers	5 jours	Poul'do	M. Moussamy Nicard
GWADA BUTTERFLY	PP932011	12 passagers	4 jours	SARL Butterfly	M. Hospieu Tanguy
NEMO	PP431911	12 passagers	3 jours	Richy Emmanuel	M. Richy Emmanuel
ONE SHOT	PPD61148	9 passagers	5 jours	Sarl Chan's	M. Rousseau Vincent
		Selon le permis de navigation	5 jours	Saint Aures Jocelyn	Saint Aures Jocelyn
Le bateau de M. Jocelyn Saint Aures étant en cours de construction l'autorisation ci dessus sera valable dès que le bateau sera immatriculé et bénéficiera d'un permis de navigation en règle.					
YASSALA	PP910474	Selon le permis de navigation	5 jours	Saint Aures Jérôme	Saint Aures Jérôme Sous réserve d'obtention d'un permis de navigation en cours de validité
Le bateau de M. Jérôme Saint Aures étant en cours de mise en conformité avec la réglementation des navires à utilisation commerciale, cette autorisation sera valable dès qu'il disposera d'un permis de navigation en règle.					

### B – Les joueurs de bateaux avec skipper et rôle d'équipage

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
ALIZA	B540921	9 personnes	5 jours	Aliza	M. Laslaz Marc
TI PRENS	B59674N	11 personnes	4 jours	BURL Petit Prince	M. Bernardy JeanMarc

#### Article 2 : Activité commerciale liée à la plongée en scaphandre autonome

Les prestataires dont les noms suivent sont autorisés à exercer une activité commerciale de plongée en scaphandre autonome dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des Ilets de la Petite Terre), exclusivement sur les sites de Trou à Canard et Roche à Gilles :

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation Hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
Le Noa	890163 U	10 personnes	1 jour	Noa Plongée	John Perrel
L'Ilot Plongée	PPB 82344	10 personnes	2 jours	L'Ilot Plongée	Dewoz Olivier
Eden Plongée	PPB 18964	10 personnes	1 jour	La Plongée Caribéenne	Léger-Esperandieu Jean Michel

Aucun débarquement à terre des passagers n'est autorisé.

### Chapitre 2 : Planning hebdomadaire et quota de fréquentation

**Article 3 :** Les prestataires autorisés devront respecter la réglementation de la réserve et le calendrier hebdomadaire de fréquentation touristique établi par les gestionnaires. Ce planning élaboré afin de réguler l'accès à la réserve naturelle des îles de la Petite Terre est consultable dans les locaux de l'Office National des Forêts et dans ceux de l'association « Titi ».

Un quota de fréquentation maximum de 5 jours par autorisation. Celles-ci sont délivrées dans la limite d'un quota de 180 personnes. Chaque prestataire est tenu de respecter le nombre de passagers autorisé et la charte de partenariat.

### Chapitre 3: Redevance de mouillage

**Article 4 :** Une redevance de mouillage est instituée pour tous les détenteurs d'une autorisation commerciale mentionnée dans le présent arrêté. Pour l'année 2017 elle est fixée à 3600 euros pour les bateaux d'une taille de 15 mètre et plus et à 1800 euros pour les bateaux d'une taille inférieure à 15 mètres sur la base d'une fréquentation de 5 jours par semaine. Cette redevance est destinée à l'entretien des mouillages, elle est perçue par l'association Titi gestionnaire de la réserve et elle est calculée au prorata du nombre de jours mentionné dans la colonne fréquentation hebdomadaire du présent arrêté.

### Chapitre 4 : Infractions et sanctions

Article 5 : L'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre, la pratique de la pêche dans l'espace maritime de la réserve sont punis des peines prévues pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe conformément à l'article R. 332-74 du code de l'environnement.

En application des articles 121-6 et 121-7 du code pénal, les peines pour l'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre s'appliquent aux complices de l'infraction et notamment aux intermédiaires ayant vendus les prestations délictueuses.

#### **Chapitre 5 : Dispositions finales**

Article 5 : L'arrêté n°2015-26 du 31/12/ 2015 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) est abrogé.

Article 6 : Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guadeloupe, le directeur de la mer de la Guadeloupe, le colonel commandant de la Gendarmerie de Guadeloupe, le directeur régional des douanes et des droits indirects de la Guadeloupe, le directeur régional de l'Office national des forêts de la Guadeloupe, le chef du service mixte de police de l'environnement, le maire de Désirade, le maire de Saint-François, le président de l'association de gestion de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guadeloupe.

07 FEV. 2017

Le sous-préfet

LE SOUS-PRÉFET

  
JEAN-MICHEL JUMÉZ

Planning hebdomadaire des activités pratiquées à titre commercial sur la Réserve Naturelle de Petite Terre

Année 2017

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PARADOXE II	45	45	45		45	45	
AWAK II		50	50	50	50		50
FRAMTZ III et TIMMANGMAO	42		42	42	42	42	
NO LIMIT	12	12		12		12	12
LE ROMA	10	10					10
DIG GAME	12	12	12	12	12		
COGL LAGOON		12	12	12	12	12	
TAINDS	11	11					11
BAPTOR CONCEPT	12	12	12	12		12	
INVCES		12		12	12	12	12
FISH'DN	12	12	12	12	12	12	12
POUL'DO	12	12	12	12	12	12	12
GWADA BUTTERFLY	12				12	12	12
MEMO		12	12	12			
ONE SHOT			9	9	9	9	9
TIMBOUSS	12		12	12	12	12	12
VASSALA							
ALIZA	9	9			9	9	9
TI PREMS	12	12				12	12
WONE FORCE ONE			2 jours par semaine hors lagon				
EDEN PLONGEE			2 jours par semaine hors lagon				
LE NOM			2 jours par semaine hors lagon				

Transport de passagers et NUC

Bateau  
Location  
skipper

Bateau  
support de  
plongée

NOM

## RNN de Petite Terre budget prévisionnel 2018

Association : Titè					
2018		Date de début :	1er janvier	Date de fin :	31-déc
CHARGES		MONTANT EN EUROS <sup>(1)</sup>	PRODUITS	MONTANT EN EUROS <sup>(1)</sup>	
<b>60 – Achats</b>		<b>79 800 €</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>90 000 €</b>	
Achats d'études et de prestations de services		49 500 €	Marchandises		
	suivi avifaune	10 000 €	Taxe Barnier	<b>60 000 €</b>	
Achats non stockés de matières et fournitures		11 300 €	Prestation de services	<b>30 000 €</b>	
Fournitures non stockables			Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et petit équipement		9 000 €	Billetterie		
Fournitures administratives			<b>74 – Subventions d'exploitation</b>		
Autres fournitures			Etat :	<b>209 000 €</b>	
<b>61 – Services extérieurs</b>		<b>54 500 €</b>			
Sous-traitance générale					
Locations		5 000 €	Région(s) :		
Entretien et réparation		35 000 €			
Assurance		6 500 €	Département(s) :		
Documentation					
Création et maintenanc des infrastructures d'accueil		8 000 €			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		<b>27 000 €</b>	Communes(s) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication		2 000 €			
Déplacements, missions, réceptions		10 000 €	Organismes sociaux (à détailler) :		
Frais postaux et de télécommunications		5 000 €			
Services bancaires, autres		10 000 €			
<b>63 – Impôts et taxes</b>		<b>2 200 €</b>	Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération			CNASEA (emplois aidés)		
Autres impôts et taxes			Autres recettes		
<b>64 – Charges de personnel</b>		<b>135 000 €</b>			
Rémunération des personnels					
Charges sociales			<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>		
Autres charges de personnel			Cotisations	<b>1 500 €</b>	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>			Autres recettes		
<b>66 – Charges financières</b>			<b>76 – Produits financiers</b>		
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>			<b>77 – Produits exceptionnels</b>		
			Sur opération d e gestion		
			Sur exercices antérieurs		
<b>68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)</b>		<b>2 000 €</b>	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>		
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>32 000 €</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>32 000 €</b>	
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>332 500 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>332 500 €</b>	

<sup>(1)</sup> ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>(2)</sup> Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée

**Convention d'aide financière aux investissements n° 2017/76.  
Agence française pour la biodiversité et association Titè**

**Rapport final**

**Objet : Réparation des dégâts sur la réserve naturelle nationale de Petite Terre suite au passage du cyclone Maria.**

Suite au passage du cyclone Maria les 18 et 19 septembre 2017 les équipements de la réserve naturelle de Petite Terre ont été impactés de la manière suivante :

- ✚ Le balisage de délimitation extérieur de la réserve se compose de 8 balises de type marques spéciales modèle ES 1700 munies de croix de Saint André (voir annexe jointe), ces balises sont retenues par des chaînes de diamètre 16 mm fixé à des corps-morts.

**Constat après le passage du cyclone**

Le balisage de la réserve a dû être entièrement démonté suite à une usure prématurée des chaînes de fixation sur les corps morts.

1 bouée a disparue

1 bouée trop abîmée n'est pas réutilisable

L'ensemble des chaînes reliant les balises aux corps morts a été endommagé par la forte houle.

**Les travaux de remise en état se sont déroulés de la manière suivante :**

Contrôle et mise en sécurité du balisage extérieur de la réserve encore en place, récupération d'une balise échouée, démontage et évacuation des chaînes de mouillage endommagées.

Commande des équipements indispensables pour remettre en état le balisage, c'est-à-dire

4 balises modèle Mobile FS 1700

5 croix de Saint André

100 mètres de chaînes de diamètre 16 mm

2 lignes de sub-surface

1 bouée rotax avec chaîne manille et émorillon

16 kit Arnika

Facture pour le contrôle et la mise en sécurité Arnika du 27 septembre 2017 d'un montant de 4557,00 euros

Facture pour le remontage des équipements et le positionnement en mer, Arnika le 11 avril 2018 d'un montant de 23726,76 euros

- ✚ Afin de préserver les fonds marins des bouées de mouillage pour les navires des plaisanciers ou des croisiéristes professionnels sont installés dans le lagon de Petite Terre

- o 13 mouillages pour des navires de 10 tonnes et moins
- o 5 mouillages pour les navires jusqu'à 30 tonnes
- o 8 mouillages pour les petites embarcations

**Constat après le passage du cyclone**

Certains corps-morts se sont déplacés le sable est affouillé par endroit compromettant la stabilité des blocs de béton. Tous les bouées et chaînes doivent être vérifiées et les corps-morts repositionnés.

**Les travaux de remise en état se sont déroulés de la manière suivante :**

Dans l'urgence, contrôle de l'ensemble des dispositifs de mouillage et repositionnement des corps-morts déplacés ou retournés.

Démontage pour mise en sécurité des bouées et chaînes endommagés par nos soins.

Repositionnement de corps-morts et remontage des bouées d'amarrage.

Factures Amaya du 30 novembre 2017 d'un montant de 4935,00 euros.

- ⬇ **Le site d'accueil de l'ensemble des visiteurs se trouve sur la plage de Terre de Bas, ce site comporte une végétation essentiellement composée de cocotiers et de raisiniers bord de mer, 12 tables-bancs et 8 barbecues sont à la disposition des visiteurs, en annexe carte du site.**

Les cocotiers dangereux ont été abattus et débités par l'entreprise Gwad Elag facture du 05 octobre 2017 de 1000 euros

Le nettoyage du site a été réalisé par le personnel de la réserve pour une durée de 18 hommes/jours.

- ⬇ **Certains sites sont balisés dans le lagon afin de prévenir le piétinement des herbiers ou la dégradation du récif corallien.**

Les lignes d'eau composées de bouts et de bouées ont été démontées réparées et remises en place pour une durée de 2 hommes/jour

Facture Electro Marine du 9 octobre 2017 fourniture de 500 mètres de cordage 140,00 euros.

### Bilan financier

Financier	Montant en €	Taux effectif en %
AFB	28 644,00	78%
Autofinancement	8 014,78	22%
<b>Total</b>	<b>36 658,78</b>	<b>100%</b>

Facture	dates	montant TTC	Observations
Amaya	27-sept-17	4 557,00	Contrôle du balisage et des mouillages et mise en sécurité
Gwad Elag	05-oct-17	1 000,00	Abattage de cocotiers
Electro Marine	09-oct-17	140,00	Fourniture de bout
Amaya	30-nov-17	4 935,00	Remise en place des corps morts
Amaya	11-avr-18	23 726,78	Remise en état balisage extérieur
Temps de personnel	Diverses dates	2 300,00	20 jours de garde animateur nettoyage du site à 115€/j
	<b>Total</b>	<b>36 658,78</b>	

Le Président de l'Association Titè, R Lebrave

RÉSERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE-TERRE  
ASSOCIATION DE GESTION  
CAPITAINE DE LA DESIRADE  
97127 LA DESIRADE  
Tel : 0690 58 85 96 - Fax : 0690 70 33 22  
Siret : 441 879 543 00028

**Photos de la réserve de Petite Terre**



Balise de délimitation de la réserve



Nettoyage de la plage



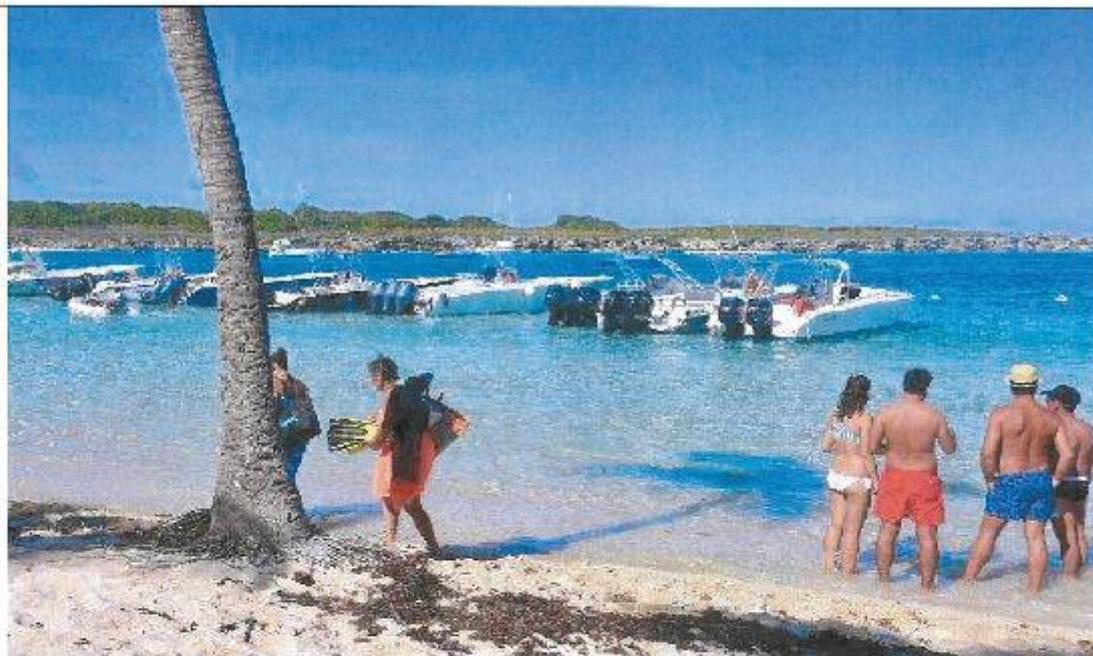
Trouçonnage des cocotiers renversés



Voilier au mouillage au centre du lagon



Table-banc ensablée après Maria



Bateau au mouillage près de la plage